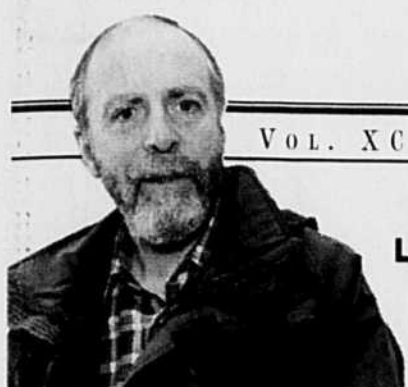


# LE DEVOIR



VOL. XC - N° 249

LE MERCREDI 3 NOVEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$

TO 1\$

## NATURE

**LOUIS-GILLES FRANCOEUR:**  
**L'AUTRE DÉFI**  
**DE LA CHASSE**  
PAGE B 9

## MONTRÉAL

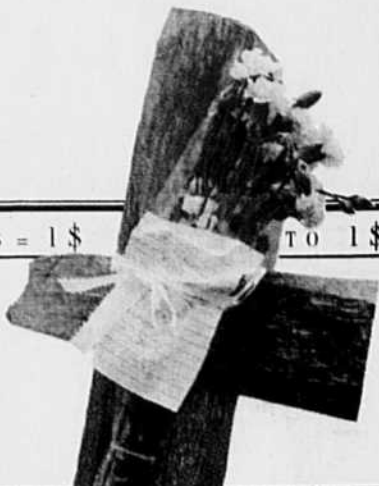
**UNE NOUVELLE**  
**GUERRE FRATRICIDE**  
**SECOURU LE RCM**  
PAGE A 6

## CULTURE

**LE GONCOURT**  
**VA À**  
**JEAN ECHENOZ**  
PAGE B 12

## LES ACTUALITÉS

**EGYPTAIRE:**  
**L'ENTRETIEN**  
**EST-IL EN CAUSE?**  
PAGE A 3



## La cour qui change des vies

*Qu'est-ce qu'un handicap? À la Cour suprême de le dire.*

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Lundi, Palmerino Troilo gravira les marches de la solennelle Cour suprême du Canada, qui entendra (enfin) sa cause. La décision que rendra le plus haut tribunal du pays dans cette affaire changera la vie de M. Troilo. La sienne et celle de dizaines de milliers de citoyens à travers le pays.

M. Troilo se retrouve à la Cour suprême un peu comme dans un cauchemar duquel il n'a jamais pu sortir depuis son congédiement du service de police de Boisbriand, en 1990. Le jeune homme, qui rêvait depuis sa plus tendre enfance de porter l'uniforme, a été mis à la porte parce qu'il souffrait de la maladie de Crohn, une maladie rare des intestins. «Je suis rentré dans la police dans le début de la vingtaine. C'était mon rêve. Je suis tombé malade pour la première fois de ma vie, et on m'a dit: on ne te garde pas», résume M. Troilo. C'est le monde, son monde, qui a basculé.

À la même époque, la Ville de Montréal a refusé d'embaucher Réjeanne Mercier comme jardinière-horticultrice parce qu'un examen a révélé une déformation de la colonne (scoliose dorso-lombaire) qui aurait pu, selon la Ville de Montréal, s'aggraver.

M. Troilo et Mme Mercier, chacun de leur côté, ont porté plainte auprès de la Commission des droits de la personne, soutenant qu'ils ont été victimes de discrimination fondée sur un handicap au sens de l'article 10 de la charte québécoise. L'un et l'autre étaient capables

VOIR PAGE A 12: COUR

■ Autres informations en page B 1

## PERSPECTIVES

## Magouille à la française

Il y a dix ans de cela, le premier ministre français de l'époque, Michel Rocard, avait passé une loi d'amnistie des délits politico-financiers. Ce faisant, la classe politique française au grand complet se soustrayait à la justice. Les années passent, le temps s'écoule et rien n'y fait: la malversation en sol républicain demeure.

Numéro deux du gouvernement Jospin en tant que ministre de l'Économie et des Finances, Dominique Strauss-Khan a remis sa démission hier. Il en a décidé ainsi après que les juges chargés de faire la lumière sur les fraudes commises dans le cadre du dossier de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) eurent délivré à son endroit un réquisitoire supplétif pour faux et usage de faux au milieu de la semaine dernière.



Serge Truffaut  
...

Sur le plan strictement technique, ce réquisitoire supplétif permet aux deux juges d'analyser toutes les pièces afférentes aux services fournis, contre rémunération évidemment, par M. Strauss-Khan en tant qu'avocat-conseil de la MNEF. Si, après étude du cas Strauss-Khan, la justice estime qu'il y a matière à aller plus avant, alors la mise en examen du principal

liier du gouvernement Jospin sera commandée. Pour l'heure, on retient tout d'abord que le geste fait par M. Strauss-Khan diffère singulièrement de bien des cas semblables. Il est en effet l'une des rares personnalités publiques françaises de haut rang à avoir rapidement démissionné alors que des soupçons pèsent sur lui. L'attitude adoptée par l'ex-ministre à cet égard est à l'opposé de celle choisie par le maire de Paris, Jean Tiéber, ou encore par Roland Dumas, membre du Conseil constitutionnel, équivalent français, sous bien des aspects, de notre Cour suprême. Ces deux notables de la république ont refusé de quitter leurs fonctions malgré

VOIR PAGE A 12: MAGOUILLE

## MÉTÉO

Montréal Québec  
Nuageux. Nuages et pluie.  
Quelques averses. Max: 13 Min: 8  
en matinée. Max: 16 Min: 15  
Détails, page A 9

## INDEX

Annonces ..... B 8 Horizons ..... B 1  
Bourse ..... B 4 Le monde ..... A 8  
Avis publics ..... A 9 Les sports ..... B 9  
Culture ..... B 8 Montréal ..... A 6  
Économie ..... B 11 Mots croisés ..... A 9  
Éditorial ..... A 10 Télévision ..... B 10

www.ledevoir.com

## Martin admet l'évidence

- Ottawa pourrait afficher un surplus de 95 milliards sur cinq ans
- Une partie servira à rembourser la dette, l'autre à baisser les impôts

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministre des Finances, Paul Martin, a admis l'évidence hier. Après avoir nié pendant deux ans l'existence d'excédents budgétaires, il a annoncé hier que le gouvernement fédéral pourrait afficher un surplus accumulé sur cinq ans de 95,5 milliards de dollars.

Ottawa entend par ailleurs utiliser une partie de cet argent pour réduire les impôts, a promis M. Martin, alors

qu'il rendait publique, à London, la *Mise à jour économique et financière* annuelle du gouvernement fédéral.

En dévoilant ces chiffres, le ministre a mis fin aux disputes autour de l'existence ou non d'un surplus pour permettre la tenue d'un vrai débat sur son utilisation. Il l'a lui-même reconnu. «Ce débat a trop gravité jusqu'ici autour de l'ampleur de l'excédent au lieu de l'usage qu'on pourrait en faire», a-t-il dit devant les membres du comité permanent des Finances.

Lui-même insiste pour qu'une partie des surplus serve

à rembourser la dette de 577 milliards, car les intérêts à payer demeurent le poste budgétaire le plus important du gouvernement. Son objectif est de faire en sorte que cette dette représente moins de 50 % du produit intérieur brut

VOIR PAGE A 12: MARTIN

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon  
page A 10

### Dialogue



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**LE PHÉNOMÈNE** est bien connu: enfants et chats dialoguent par les yeux et se surprennent de mystérieux secrets. Après tout, Alice au pays des merveilles pouvait seule accéder au sourire du chat du Cheshire. Et si vous n'en croyez rien, c'est faute d'avoir partagé hier les épanchements muets de Kaia et Alaska sur leur arbre perché.

## Air Canada hausse la barre de 300 millions

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Air Canada a haussé la barre en coiffant une nouvelle fois la portion au comptant offerte par Onex. Accusant le tandem Onex-American Airlines de vouloir voler les actionnaires d'Air Canada, le président du transporteur, Robert Milton, a puisé à même les liquidités de 1,2 milliard de l'entreprise pour ajouter 4 \$ par action, soit 300 millions ou 33,3 % de plus, à son offre visant désormais le rachat de 36,4 % des actions d'Air Canada émises et en circulation. L'offre aux actionnaires, inconditionnelle, atteint désormais 1,1 milliard, alors que celle d'Onex, conditionnelle, est évaluée à 752 millions. Et Robert Milton de lancer: «Il est temps qu'Onex dévoile ses vraies intentions!»

Outre le 1,1 milliard, ou 5,82 \$ par action, au comptant, les actionnaires d'Air Canada vont également pouvoir miser sur l'ajout d'un milliard sur dix ans au bénéfice d'exploitation d'Air Canada, qui résulte des ententes que nous avons conclues avec nos partenaires United Airlines et Lufthansa. C'est sans compter également qu'on s'attend à ce que le bénéfice par action augmente de plus de 45 % une fois le rachat de 36,4 % des actions terminé. Tout cela pour le bénéfice de nos actionnaires et non pour celui d'Onex, d'American Airlines et des créanciers et actionnaires de Canadien International», a résumé le président et chef de la direction d'Air Canada.

Robert Milton n'a pas mâché ses mots lors d'une conférence de presse hier. «L'offre d'Onex-American Airlines, et sa version majorée, consiste essentiellement à transférer à Onex, à AMR et aux actionnaires et créanciers de Canadien la valeur et les réserves appartenant à Air Canada et à ses actionnaires. Lorsqu'Onex a ajouté 300 millions à son offre, cela équivalait à puiser cette somme additionnelle dans les réserves d'Air Canada. Or ces réserves appartiennent à 100 % à nos actionnaires et non à ceux d'Onex. Et nous annonçons aujourd'hui que nous allons remettre ces 300 millions à nos actionnaires.» En guise de première réaction à cette autre réplique d'Air Canada, le



L'offre de la société aux actionnaires, inconditionnelle, atteint désormais 1,1 milliard, alors que celle d'Onex, conditionnelle, est évaluée à 752 millions

VOIR PAGE A 12: AIR CANADA

■ Autres informations en page B 3

## Coulisses diplomatiques

«La souveraineté du Québec est un fait, il ne lui manque qu'une forme juridique»: voilà la position qu'aurait adoptée Paris si les Québécois avaient voté OUI

Depuis le fameux «Vive le Québec libre!» lancé par le général de Gaulle du haut du balcon de l'hôtel de ville de Montréal en 1967, la France a tissé des relations privilégiées avec le Québec, au grand dam d'Ottawa. Pendant les 30 ans qui ont suivi, la France a cherché à contrecarrer, dans les coulisses du jeu diplomatique et protocolaire, les tentatives répétées du fédéral de remettre le Québec à sa place. Dans un ouvrage fouillé et truffé de témoignages inédits, le journaliste Frédéric Bastien lève le voile sur le triangle Paris-Québec-Ottawa.

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Que ce soit en 1980 ou en 1995, la France avait accepté de reconnaître immédiatement une proclamation de la souveraineté du Québec advenant la victoire du OUI. «La souveraineté du Québec est un fait, il ne lui manque qu'une forme juridique», voilà la position publique qu'aurait adoptée la France en 1995 en pareil cas. Non seulement la France, pour mettre les États-Unis devant le fait accompli, serait devenue le premier pays à reconnaître l'indépendance du Québec quel que soit le résultat des négociations entre Québec et Ottawa, elle aurait aussi déclenché «un branle-bas exceptionnel pour reconnaître le Québec et faire en sorte que ses amis en fassent autant». C'est la garantie formelle qu'a donnée Philippe Séguin, l'influent député du RPR chargé des affaires québécoises par Jacques Chirac en 1995, tant à Jacques Parizeau qu'à Bernard Landry, conformément au mandat que lui avait confié le président français. Cela confirme que les Français avaient activement appuyé le «grand jeu» dont Jacques Parizeau a fait état en 1997 dans son livre *Pour un Québec souverain*.

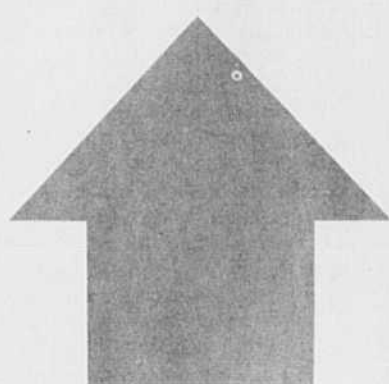
VOIR PAGE A 12: COULISSES





# 16\$ par action

**La nouvelle offre d'Air Canada est de 16\$ par action, soit 3\$ de plus que celle qu'Onex prétend offrir. Notre but est de récompenser nos propres actionnaires et non pas l'opportunisme d'Onex/AMR.**



**348 millions de plus au comptant pour les actionnaires**

**1,1 milliard**

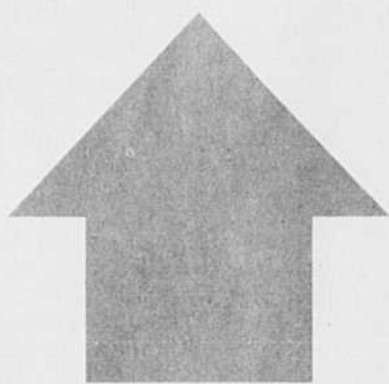
comptant au net d'Air Canada pour les actionnaires

**800 millions**

comptant au net d'Onex pour les actionnaires\*

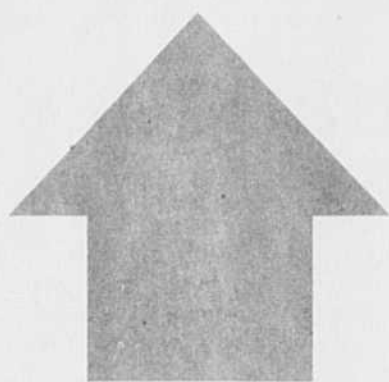
**348 millions**

de plus au comptant avec notre nouvelle offre



**90 % de propriété en comparaison de 60 %**

**Le plan d'Air Canada signifie que nos actionnaires détiendront 100 % des actions (90 % après dilution complète). L'offre d'Onex signifie que nos actionnaires ne détiendront que 69 % des actions (60 % après dilution totale).**



**1 milliard de dollars de plus en dix ans**

**Le plan d'Air Canada signifie un milliard de dollars de plus en bénéfice d'exploitation en dix ans avec Star Alliance, le réseau aérien le plus étendu au monde, qu'avec l'alliance oneworld. Le plan d'Onex priverait Air Canada de ces rentrées.**

Pour plus de renseignements, composez le 1 800 890-1037 ou visitez notre site à l'adresse suivante : [www.aircanada.ca](http://www.aircanada.ca)

\*Après exercice des droits d'AMR.

**AIR CANADA**



LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

Josée  
Blanchette

...

## Chère Joblo

**J**e vous écris parce que vous semblez avoir choisi délibérément le métier de pigiste. Pour moi, comme pour bien des collègues, le travail précaire, fragmenté, à temps partiel, est venu avec le territoire, la génération où je suis né.

Pigiste, j'ai plusieurs patrons, qui me paient chacun une fraction de mon revenu mais semblent exiger 100 % de moi. N'étant pas syndiqué, j'ai dû apprendre à me piler sur la poche, à plier l'échine, à dire oui, à faire semblant d'aimer cela. Bref, à têter le boss. Encore heureux que je ne sois pas une fille.

Ma question est la suivante: devrais-je aussi têter les boss après leur mort, ou après leur départ, juste pour être du bon bord?

Yesman temporaire

Cher Yesman,

La question soulevée me laisse d'autant plus perplexe que je n'ai jamais, à ma connaissance, tété un boss (à peine si j'en ai marié un dans un moment d'inconscience) et que certains — les plus vulnérables ou les moins intelligents — m'en ont très certainement voulu. Dans toutes les chorales, il se trouve bien une ou deux crécelles pour chanter faux et briser l'harmonie acoustique. Celles-là, comme la pincée de sel dans la pâte à gâteau, soulignent les envolées doucereuses de l'ensemble vocal. Doit-on chanter les louanges du chef d'orchestre après sa mort? Si on l'a fait de son vivant, restons cohérents. Et n'est pas premier violon qui veut.

On prévoit qu'en l'an 2004, les travailleurs autonomes et autres salariés de la misère autogérée seront plus nombreux que les syndiqués sur le marché du travail. Époque faste pour les boss, l'arbitraire patronal et l'abus de pouvoir. Dans la foulée de la précarisation de l'emploi et du tétage élevé en mode de fonctionnement, un comité interministériel étudie depuis un mois la question du harcèlement psychologique au travail. Ce comité est composé de huit personnes provenant du ministère du Travail, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de la Justice, du Secrétariat à la condition féminine, de la Commission des normes du travail et de la CSST. Tous ces vaillants intervenants ont un salaire assuré et des vacances payées. Nul n'est parfait.

Cela dit, je réalise que si un de mes patrons devait mourir accidentellement, comme ce fut le cas cette semaine pour l'éditeur adjoint de *La Presse*, je ne leur signifierais jamais tout le bien que je pense d'eux de leur vivant. C'est d'autant plus regrettable que je passerais à côté d'une belle occasion de me faire valoir (cher) sous prétexte de garder mon admiration posthume pour fleurir leur panégyrique. Un patron ne choisit pas d'être patron pour se faire aimer, c'est pourquoi on lui doit le respect. Mais l'ivresse du pouvoir compense pour le désamour syndical.

Étant journaliste indépendante de syndicat mais pas de fortune, je voudrais avouer dès aujourd'hui à mon directeur, Bernard Descôteaux, que je ne laisserais à personne d'autre le privilège et le plaisir de négocier avec moi. Sa force tranquille et sa politesse exquise en font un vis-à-vis honorable. De plus, il sait accorder ses participes passés, même verbalement, et vous ne le prendrez jamais en flagrant délit de «ça là», un tic de langage capable d'anéantir toute crédibilité chez mon interlocuteur, patron ou pas. Un boss qui sait tenir sa langue est un boss redoutable. À l'intention de Jean-Robert Sansfaçon (il en a beaucoup, c'est faux), notre rédacteur en chef, je proteste une fois de plus contre mon démenagement dans cette page mais je lui promets de ne pas lui en tenir rigueur après sa mort si jamais il devait trépasser, auquel cas il retrouverait probablement sa photo dans cette même page. Quant à Claude Beauregard, notre directeur de l'information, j'étais prête à jurer qu'il était le gardien de zoo le plus cool en ville jusqu'à la semaine dernière, moment où je l'ai surpris dans son bureau avec un bâton de baseball dans les mains. Même au *Devoir*, la pression peut être forte, j'en conviens. On t'aime bien, mon Claude, surtout quand tu nous fais peur.

Voilà, suis-je du bon bord, à présent, ou faut-il aussi que je me fasse teindre platine?

♦ ♦ ♦

Chère Joblo,

Depuis quelques jours, mon mari est en campagne électorale. Porte-à-porte, cocktails, brunchs, appels téléphoniques et visites à caractère politique se succèdent. Il se rase de près tous les jours, est gentil avec les vieux, les Anglos... Bref, il est plus diplomate que jamais. Il a même commencé à me parler dans la langue de coton, vous savez, cette façon évasive de communiquer...

Je réalise donc avec beaucoup de déception que s'il mettait autant d'ardeur à être l'élu de mon cœur qu'il en met à être élu municipal, les dossiers du couple seraient facilement et rapidement réglés. Je me sens frustrée par cette situation et des tas d'idées de scandales politiques me passent par la tête. Ma campagne de salissage imaginaire s'intitule: «La femme de l'échevin s'envoie en l'air.» J'ai bien envie de saboter ses pancartes en écrivant «fi» sur la photo, d'embrasser le pompiste, de draguer la caissière à l'épicerie. Je commence même à fantasmer sur le candidat de l'opposition, qui est pas mal «beau bonhomme». J'attends d'ailleurs avec impatience qu'il sonne à ma porte pour parler politique...

Joblo, vous qui avez la trempe d'une première dame, que me conseillez-vous?

Une femme en or

Chère femme en or,

C'est à titre d'ex-première dame de Westmount, et très accessoirement de femme du monde, que je vous répondrai. La bête politique est une bête de cirque. Habituez-vous au manège ou mariez plutôt le pompiste. La bête de cirque manifeste davantage de gratitude pour le public qui l'applaudit que pour la gardienne qui lui lance sa tranche de steak à travers les barreaux de la cage. L'homme politique est ainsi fait qu'il se dépense (et il a le compte de dépenses flexible) à séduire de parfaits voisins qui n'auront d'autre préoccupation, sitôt leur bulletin de vote déposé dans l'urne, que de lui casser du sucre sur le dos. Et c'est ici que votre force de caractère mouture espresso, cette inébranlable foi en l'homme que vous aimez allongé et que vous avez épaulé contre martinis et café insipides de centre d'accueil, vous servira de tremplin dans votre propre carrière. Restez digne dans le malheur, on vous respectera partout. Pensez à Hillary.

En attendant les élections de dimanche prochain, j'avoue que l'idée du scandale n'est pas du tout à dédaigner, surtout si vous vous en servez pour faire du chantage électoral auprès de votre époux. Pensez comme Monica et faites-vous offrir un voyage (je suggère la Guadeloupe) pour tester l'hôtel de ses prochaines vacances tandis qu'il fera repaver votre entrée de garage.

joblo@cam.org

La catastrophe du vol 990

## L'entretien est-il en cause?

Certaines compagnies ont tendance à tourner les coins ronds, explique un expert de l'aviation civile

Si le Boeing 767 d'EgyptAir n'a pas été la cible d'un attentat terroriste, l'enquête démontrera que la compagnie a négligé l'entretien de son appareil. Après l'explosion du Boeing 747 de la TWA en 1996, l'écrasement du MD-11 de Swissair l'an dernier et bon nombre d'autres incidents mortels depuis une dizaine d'années, le public est en droit de se poser des questions sur la sécurité des transporteurs aériens.

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

**V**u la complexité des différents types d'avion, de multiples inspections et contrôles sont imposés par le constructeur quand il vend son appareil à une compagnie aérienne. «Un avion vient avec une bibliothèque de 80 cartables. Ces livres contiennent des renseignements sur tout l'équipement et tout ce qu'il y a à faire pour assurer l'entretien de cet équipement», explique le consultant en aviation civile Yvan Miville-DesChênes. Comme pour une auto, la compagnie reçoit une liste d'inspections à effectuer dans des intervalles prescrits. Le fabricant peut aussi vendre son programme d'entretien aux compagnies. Mais généralement, les grosses lignes vont faire certifier leurs chefs mécaniciens et leurs mécaniciens pour assurer elles-mêmes le service.

La relation concessionnaire-acheteur ne s'arrête pas là. En effectuant l'entretien d'un avion, la compagnie aérienne qui détecte un bris majeur ou mineur doit envoyer une notice à son fabricant, à l'Administration fédérale de l'aviation américaine (FAA) et à l'organisme national chargé de la sécurité des transports aériens. Au Canada, il s'agit de Transport Canada. «Selon la nature du problème, le constructeur doit trouver une solution et l'envoyer à son client,



Le 767 d'EgyptAir sur une piste de l'aéroport JFK de New York en 1998.

à la FAA et à l'autorité civile de son pays», poursuit M. DesChênes. Une recommandation du fabricant, qu'on appelle dans le milieu «consigne de navigabilité», a force de loi. Cette consigne peut prendre plusieurs formes, qui vont du banal conseil d'entretien pour éviter que la peinture se dégrade jusqu'au remplacement d'un moteur. «L'opérateur de l'avion a ensuite la responsabilité de faire l'inspection de tous ses avions (du modèle mentionné) et d'émettre ensuite une réponse au manufacturier du moteur ou de l'avion», relate Yvan Miville-DesChênes. Des inspecteurs fédéraux sont chargés de surveiller les transporteurs.

«Dans les pays où le système est bien établi, c'est comme ça que ça se passe», affirme M. Miville-DesChênes. Le hic, c'est que suivre les règles à la lettre coûte cher, et certaines lignes aériennes tournent les coins ronds. «Ce qui arrive bien souvent, c'est que des compagnies disent qu'elles ont effectué le travail, quand dans les faits elles n'ont rien fait parce que ça leur aurait coûté des milliers ou des millions de dollars en réparations», indique le consultant en aviation civile. Dans le cas du remplacement d'un moteur, par exemple, le prix peut grimper jusqu'à dix millions de dollars.

Une autre embûche à la sécurité est l'utilisation de pièces de rechange au lieu des pièces certifiées par le fabricant. Yvan Miville-DesChênes s'insurge contre cette pratique, qui met en danger la vie des passagers et des équipages. Il explique que les

morceaux réusinés n'ont pas la même résistance et qu'ils n'ont pas subi les mêmes tests. Même s'il ne croit pas que les grandes lignes canadiennes jouent à ce jeu, l'expert croit que c'est un problème mondial.

Au Canada, 796 inspecteurs de la sécurité de l'aviation civile sont affectés à la surveillance des exploitants aériens et des compagnies qui assurent la maintenance des aéronefs. Ces inspecteurs de Transport Canada sont principalement des pilotes, des techniciens d'entretien d'avion, des spécialistes en sécurité des cabines, des contrôleurs de la circulation aérienne, des spécialistes en électronique. L'organisme fédéral effectue des inspections dans chacune des compagnies selon un cycle de 6 à 36 mois. En plus de vérifier les compétences des pilotes et du personnel de la compagnie, les inspecteurs s'assurent qu'elle tient bien ses livres et respecte les intervalles d'entretien.

C'est justement à cette tâche qu'un détachement de l'équipe du FAA, qui s'occupe de l'enquête sur l'écrasement du vol 990, s'affaira au cours des prochains jours. Dépêchée au Caire, la section va inspecter et saisir les documents d'entretien du Boeing 767 au siège social d'EgyptAir. «L'équipe va s'emparer du cartable qui contient tous les avis, les amendements et les modifications du manufacturier. Ils vont ensuite dévoiler si tout a été fait selon les normes», précise Yvan Miville-DesChênes.

## La Marine capte des signaux

Newport (AP) — Des signaux apparemment provenant des deux boîtes noires du Boeing 767 d'EgyptAir ont été localisés hier après-midi, a annoncé la Marine américaine.

La première tâche des plongeurs de la Marine attendus à bord de l'USS Grapple sera de retrouver ces deux boîtes noires,

enregistrant les données de vol et les conversations dans le cockpit.

Elles permettront peut-être de savoir pourquoi le Boeing 767 a soudainement effectué un plongeon de 10 000 mètres, 33 minutes après avoir quitté l'aéroport Kennedy dimanche matin et s'est abîmé en mer avec ses 217 occupants. Il n'y a pas eu de survivants.

## Sale temps pour Boeing

TIM KLASS  
ASSOCIATED PRESS

Seattle — Sale temps pour Boeing. L'aviationneur américain a annoncé qu'il déciderait de suspendre pour quelques jours la livraison de quatre de ses six modèles, soit 34 appareils actuellement, en raison de défauts de fabrication d'un écran anti-condensation isolant le cockpit, qui peut prendre feu trop aisément.

Mais Boeing n'a encore rien prévu officiellement pour l'éventuel rappel des centaines d'autres modèles 747, 757, 767 et 777 construits ces dernières années et concernés par ces écrans «non conformes», même si la firme de Seattle assure qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Remplacer tous les systèmes anti-condensation pourrait prendre «plusieurs jours» par avion, mais des tests supplémen-

taires seront nécessaires pour déterminer si des mesures draconiennes doivent être prises, a expliqué lundi soir Jeff Hawk, directeur de la certification.

«Nous aurons sans doute à faire des modifications sur les écrans actuellement installés sur les avions», a ajouté M. Hawk, précisant que Boeing cherchait actuellement comment remédier à cette défaillance. En attendant, la livraison prévue de 34 appareils a été retardée de quelques jours, le temps que Boeing et l'Administration de l'aviation fédérale (FAA) prennent une décision.

Ces écrans isolants, qui entourent le cockpit, sont constitués d'une première couche de fibre de verre ou de Kevlar, d'une couche intermédiaire isolante et d'une couche extérieure de plastique. Leur rôle est d'empêcher la condensation d'atteindre les installations électriques et les instruments de bord.

**LOGIQUES**

**MAÎTRISEZ L'ORDINATEUR!**

**APPRIVOISER L'ORDINATEUR**

Jacques Cantin

ISBN 2-89381-646-0 - 120 p. - illustré

**18,95 \$**

Les Éditions LOGIQUES inc.

En vente partout

Distribution exclusive: Québec-Livres

**POUR AVOIR L'HEURE JUSTE À L'AUBE DU NOUVEAU MILLÉNAIRE**

**Le seul annuaire économique et géopolitique mondial**

**l'état du monde 2000**

Annuaire économique et géopolitique mondial

2000

La Découverte/Boréal

En collaboration avec

**LE DEVOIR**

**CKAC 730**

**RADIO-MÉDIA**

• trace le bilan de l'année pour les 225 pays du monde

• offre des analyses thématiques sur les tendances planétaires actuelles

• la meilleure source d'information pour comprendre le monde d'aujourd'hui

678 pages • 27,95 \$

<http://www.editionsboreal.qc.ca>

**Boréal**

Qui m'aime me lit.

Bouchard et Parizeau  
comparés à Hitler

## Le procès en diffamation aura lieu en décembre

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Lucien Bouchard et Jacques Parizeau, dont la «démagogie» a été comparée à celle d'Adolf Hitler par un économiste, pourront enfin être entendus par un juge de la Cour supérieure au début de décembre dans la poursuite en diffamation qui les oppose à Richard Lafferty. Ce dernier avait comparé les deux politiciens au dictateur de l'Allemagne nazie dans une analyse politico-économique publiée par la maison de courtage Lafferty, Harwood & Partners Ltd en février 1993.

Indignés par le rapprochement fait par ce courtier dans le rapport intitulé *The Lafferty Canadian Report*, dont *Le Devoir* avait révélé la teneur, les chefs du Bloc québécois et du Parti québécois, à l'époque, avaient déposé une poursuite de 300 000 \$ le 22 février 1993 pour atteinte à leur réputation.

L'avocat de la défense, M<sup>re</sup> Marc Bantey, a confirmé hier que, après moult procédures interlocutoires, «ça va se jouer devant les tribunaux à partir du 6 décembre». On connaît donc seulement à ce moment la salle et le nom du juge qui devra trancher. Le procès devrait durer quatre jours.

Les deux leaders souverainistes seront quant à eux représentés par Heenan Blaikie, qui est à l'emploi du bureau d'avocats ou a travaillé Pierre Elliott Trudeau et dont Peter Blaikie, ancien dirigeant d'Alliance Québec et ex-président du Parti conservateur, est un des principaux associés.

Dans le rapport en question, l'auteur avait prétendu que le nationalisme auquel se réclamaient MM. Parizeau et Bouchard était «une forme classique de démagogie qui n'est pas différente de celle d'Hitler». Il poursuivait en affirmant qu'il «n'existe aucun regroupement de patriotes au Québec enclins à défendre les concepts de liberté, égalité et fraternité [sic]. Cette même situation prévalait avec Hitler. Les industriels et les banquiers se gardaient bien de contester son leadership dictatorial de peur de sanctions. Une attitude qui ressemble beaucoup à celle qui existe au Québec.»

Dans une lettre que M. Lafferty avait envoyée aux clients de son entreprise le 19 février 1993, à la suite de l'ampleur qu'avait prise ce dossier dans les médias, le courtier en valeurs mobilières se défendait d'avoir utilisé des mots lourds de sens. «Bien des gens ne comprennent pas le mot démagogue», avait-il écrit, avant de citer le dictionnaire *Random House* pour justifier ses propos: «Personne, spécialement orateur ou leader politique, qui conquiert le pouvoir et la popularité en soulevant les émotions, les passions et les préjugés du peuple.»

Publié à quelques centaines d'exemplaires et destiné aux actionnaires et clients de son entreprise, *The Lafferty Canadian Report* comportait également un passage qui soutenait que le sentiment nationaliste est particulièrement important dans les régions rurales parce que les gens y sont moins renseignés et moins éduqués.

Déjà, en 1993, M. Lafferty n'en était pas à ses premières armes avec les médias puisqu'il avait défrayé les manchettes à deux reprises. Dans les années 60, il avait été appelé à la barre des accusés pour avoir refusé d'embaucher deux hommes parce qu'ils étaient juifs. Presque dix ans plus tard, M. Lafferty avait encore une fois fait parler de lui pour avoir invité ses clients à retirer leurs placements du Québec.

## • LES ACTUALITÉS •

Entre le fédéral et les provinces

## Le PLQ demande un nouveau partage fiscal

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le Parti libéral du Québec préconise un nouveau partage de l'assiette fiscale entre le gouvernement fédéral et les provinces tout en pressant Ottawa de réduire immédiatement les cotisations d'assurance-emploi.

Le ministre des Finances Paul Martin «doit baisser immédiatement les cotisations à l'assurance-emploi», a dit hier la députée Monique Jérôme-Forget, critique en matière de finances de l'opposition officielle. Ce sont les taxes les plus pénalisantes pour la création d'emplois. En outre, le gouvernement québécois doit «négocier un nouveau pacte fiscal pour revoir le partage de l'assiette fiscale» entre les gouvernements fédéral et provincial, a poursuivi Mme Jérôme-Forget. Selon la députée libérale, «il est clair qu'il y a un déséquilibre de plus en plus marqué entre les recettes fiscales et les dépenses» au niveau des gouvernements provinciaux et fédéral. A plusieurs reprises au cours des derniers mois, le premier ministre Lucien Bouchard et le vice-premier ministre Bernard Landry ont répété que «les revenus étaient à l'Ottawa et les dépenses à Québec». Mais si le PQ et le PLQ semblent partager la même analyse sur ce point, ils divergent d'opinion quant aux constats qu'ils font de l'évolution de la situation économique au Québec depuis le Sommet socioéconomique de novembre 1996.

Hier, Mme Jérôme-Forget, accompagnée des députés Yvon Marcoux et André Tranchemontagne, ont soutenu au cours d'une conférence de presse que le Québec continuait de prendre du retard en matière économique, contrairement aux prétentions du gouvernement. La contre-performance québécoise est observable dans le fardeau fiscal, le niveau des investissements et la création d'emplois.

Depuis le Sommet socioéconomique, l'écart fiscal entre le Québec et l'Ontario s'est creusé, passant de 2,4 milliards en 1996 à 5,5 milliards, a souligné Mme Jérôme-Forget. Cela représente pour chaque contribuable qui paie de l'impôt, soit plus de deux millions de personnes, une somme de 1600 \$, a rappelé la députée. «L'impôt tue l'impôt», a-t-elle dit, en réclamant du ministre Landry qu'il baisse les impôts de façon substantielle. «Il s'agit de planifier, tout comme le gouvernement avait planifié le déficit zéro sur une période de quatre années. Je pense qu'on pourrait baisser les impôts, sur une période de cinq ans, de cinq milliards», tout en maintenant «les besoins essentiels» dans la santé et l'éducation, a-t-elle dit. Au chapitre des investissements, M. Marcoux a signalé que les investissements privés au Québec représentent 9,5 % du produit intérieur brut (PIB) contre 11,6 % pour la moyenne canadienne. S'il est vrai que la croissance de ces investissements est supérieure à la moyenne canadienne, comme le soutient M. Landry, l'écart qui existe encore aujourd'hui signifie 4,2 milliards de moins pour l'économie du Québec, a précisé M. Marcoux.

M. Tranchemontagne a qualifié de «fiasco total» la performance du Québec au chapitre de la création d'emplois. Tandis que M. Bouchard avait pris l'engagement en 1996 que le Québec rejoigne en trois ans le taux moyen de création d'emplois du Canada, l'écart n'a pas diminué, il a même augmenté. «Si on avait suivi le Canada, tel que promis au sommet, on aurait 100 000 emplois de plus», a dit M. Tranchemontagne.

Débit réservé imposé aux petites centrales hydroélectriques

## La norme pourra être évitée moyennant compensation financière

Québec promulgue sa politique pendant les audiences sur l'eau

La commission Doyon avait recommandé à Québec de se doter d'une politique de «débit réservé» assurant un minimum d'eau aux écosystèmes aquatiques harnachés par les promoteurs de petites centrales. Elle avait aussi insisté pour que Québec s'interdise de développer le potentiel hydroélectrique des rivières vierges. La nouvelle politique sur les débits réservés dits «écologiques» retient la plus faible des normes internationales et permet de l'éviter par une «compensation financière».

LOUIS-GILLES FRANCEUR  
LE DEVOIR

Au moment où la commission d'enquête de Beauchamp tient audience sur la future politique québécoise de l'eau et des cours d'eau, le ministre des Transports et responsable de la faune, Guy Chevrette, annonce l'entrée en vigueur d'une «politique de débits réservés écologiques» que les promoteurs pourront éviter par des compensations financières qui serviront à réaliser d'autres aménagements fauniques, possiblement ailleurs, que dans le cours d'eau touché par leurs projets.

«Avenant le cas où les résultats de ce suivi (environnemental) indiqueraient un échec significatif des mesures de conservation et de mise en valeur instaurées, une

compensation financière servant à réaliser d'autres aménagements pourrait être exigée sans autres conditions par Faune et Parcs Québec ou par le ministère de l'Environnement», conclut l'énoncé politique rendu public au début de la dernière fin de semaine.

Une politique de «débit réservé» détermine habituellement le débit minimal qu'un promoteur devra laisser dans un rapide ou une chute pour y protéger la survie de l'écosystème aquatique — et non seulement d'une ou deux espèces prisées des pêcheurs sportifs — qu'il s'apprête à perturber par un détournement du débit, la construction d'une digue ou d'une centrale hydroélectrique ou la création d'un lac artificiel ou d'un réservoir hydraulique.

La politique que vient d'annoncer le ministre Chevrette, le parrain de la relance

de la petite production hydroélectrique privée, n'accorde aucune protection particulière aux rivières vierges. Elle se donne comme objectif non pas d'éviter les dégâts inutiles et de ne donner priorité qu'aux projets justifiés mais seulement de «prévenir et de minimiser les impacts négatifs» des projets en milieu hydrique pour qu'il n'y ait «aucune perte nette d'habitats du poisson ou de la productivité des milieux récepteurs», pour qu'elle maintienne la «libre circulation du poisson» dans les cours d'eau et contribue «à la protection de la biodiversité des écosystèmes aquatiques».

Après avoir analysé le cours d'eau, ses caractéristiques et sa productivité faunique, les promoteurs auront le choix entre trois méthodes, toutes placées sur un pied d'égalité même si une récente étude de l'INRS-Eau démontrait d'importantes différences dans leur efficacité. La Société de la faune et des parcs préconise en réalité celle dite de l'«habitat préférentiel», qui accorde un maximum d'eau au promoteur.

La nouvelle politique ne prévoit nulle part qu'un projet pourra être refusé si les exigences de la faune et d'un écosystème aquatique ne sont pas respectées par le débit minimum proposé par un promoteur.

Même la norme du débit réservé écolo-

gique n'est pas un plancher absolu: «Lorsqu'il est démontré [par les consultants du promoteur] que le maintien d'un débit réservé écologique empêche la faisabilité d'un projet de développement hydroélectrique ou de tout autre projet réalisé en milieu hydrique, l'aménagement d'habitats, combiné au maintien d'un débit inférieur au débit réservé écologique, peut également être considéré pour atteindre l'objectif d'un gain net d'habitats ou de productivité.»

Les habitats aménagés devront assurer «sensiblement les mêmes fonctions biologiques», s'avérer «en quantité et en qualité supérieures aux habitats perturbés ou encore [offrir] une productivité biologique plus élevée que les habitats perdus» et être «efficaces et durables».

Les promoteurs dont les aménagements ne fonctionneront pas pourront maintenir la présence de certaines espèces par des ensemencements ou des aménagements. Le promoteur sera astreint à un suivi biologique de cinq ans et à une «obligation de résultats», mais advenant l'échec de ces mesures, il ne sera pas obligé de démolir l'ouvrage pénalisant, comme on commence à le faire aux États-Unis: il pourra verser une «compensation financière» au gouvernement pour la construction d'autres aménagements. On n'exige pas qu'ils soient sur place.

## Le Congrès juif propose un réseau scolaire à la carte

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Le Congrès juif canadien a tenté de ménager la chèvre et le chou hier en souscrivant à l'abolition du statut confessionnel détenu par les écoles publiques, non sans ajouter la nécessité de créer en parallèle un réseau parapublic d'écoles religieuses.

Cette proposition a été présentée hier devant la Commission parlementaire de l'éducation relativement à la place de la religion à l'école, qui a comme outil de référence le rapport Proulx. Outre le Congrès juif canadien, le Mouvement national des Québécois (MNQ) et le Forum musulman canadien ont également ajouté leur grain de sel au débat.

Le Congrès juif a donc soutenu qu'il «est évident que certains Québécois doivent avoir accès à un réseau d'écoles financé à même les fonds publics, entièrement non confessionnel», tout en précisant «que les parents ont le droit de choisir pour leurs enfants une école religieuse».

«Pour respecter le droit à l'éducation juive et le choix des parents», le mémoire du congrès (voir page A 11) propose un modèle comprenant un réseau d'écoles laïques financé à même les fonds publics, un réseau parapublic d'écoles intégrant une composante religieuse dont seule la portion laïque serait soutenue financièrement par le gouvernement et un troisième réseau d'écoles privées offrant une orientation laïque ou religieuse. Ceci per-

mettrait au système d'éducation «d'évoluer en conformité avec les souhaits des parents».

Le MNQ a pour sa part fait contrepois à cette position en s'opposant «à la multiplication des réseaux d'écoles se distinguant à la fois selon le critère des langues d'enseignement et en fonction de deux ou plusieurs religions». Il a confirmé qu'il appuyait les grandes orientations et les principales recommandations du rapport Proulx, qui suggère de remplacer l'enseignement religieux par un enseignement culturel des religions.

Dans le mémoire présenté devant la commission, le MNQ a tenté de démontrer que «la déconfectionnalisation de l'école et de l'enseignement ne met pas en danger l'identité

nationale [et] qu'elle doit être vue, au contraire, comme une occasion d'approfondissement et d'enrichissement de cette identité».

Finalement, le Forum musulman s'est dit préoccupé par les éléments de la réforme en ce qui a trait au respect et au traitement de toutes les religions. Il souhaite entre autres que les prières puissent être observées à certains moments de la journée, que la direction tolère le port de vêtements à caractère religieux, comme le hidjab ou le keppa, et que la cafétéria serve, à part les aliments réguliers, des aliments spécifiques à telle ou telle communauté religieuse (halal, kasher, etc.).

La commission se poursuit aujourd'hui et demain.

# Québec 2000

Tout ce qu'il faut savoir pour comprendre le Québec d'aujourd'hui

## Rétrospective du XX<sup>e</sup> siècle québécois

RENÉ DUROCHER, PAUL-ANDRÉ LINTEAU, GILLES MARCOTTE ET JEAN-JACQUES SIMARD

Textes entièrement inédits

Publié sous la direction de Roch Côté et en collaboration avec le journal LE DEVOIR, Québec 2000 réunit au-delà de cinquante experts, journalistes et universitaires.

Un panorama complet, illustré et chiffré

Une rétrospective des événements marquants

Une analyse des grandes tendances sociales, démographiques, culturelles et économiques

Un survol de l'actualité dans toutes les régions du Québec

Un dossier spécial sur l'évolution de la famille, du couple et du mode de vie des Québécois

Le point sur deux débats de l'année : le modèle québécois et l'identité québécoise

En vente dès maintenant

FIDES

532 pages • 21,95 \$

## • LES ACTUALITÉS •

## Hôpitaux: un déficit plus élevé que prévu

*Le manque à gagner sera de 350 millions*

MICHEL HÉBERT  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le déficit des hôpitaux du Québec atteindra cette année 350 millions de dollars, mais «ce n'est pas catastrophique», a affirmé la ministre de la Santé, Pauline Marois, hier.

Au début de l'année, on prévoyait que le déficit des établissements serait de 250 millions de dollars. Les réallocations dans la santé inscrites dans le dernier budget Landry devaient suffire à éponger cette somme. Ce n'est pas le cas.

«Lorsque nous réinvesti 1,7 milliard au printemps dernier, une partie de cette somme visait à couvrir le déficit accumulé, une autre à couvrir la progression des coûts normaux du réseau de la santé. Nous savions, c'était dans le plan officiel, qu'il resterait en fin d'année un déficit de l'ordre de 250 millions dans l'ensemble des établissements du réseau.»

«Il s'avère que la somme est un peu plus élevée que ce que nous avions prévu, elle est de l'ordre de 100 millions, à ce moment-ci. Ce n'est pas catastrophique», a-t-elle déclaré à l'Assemblée nationale, hier.

L'ancien vice-président de l'Association des hôpitaux du Québec, le député libéral Yvon Marcoux, lui a signalé la situation dramatique des établissements de santé de la région de Québec, endettés de 72 millions.

Ce ne serait guère mieux ailleurs, a-t-il ajouté, citant en exemple le centre hospitalier de Trois-Rivières, déficitaire de 13 millions. Le CLSC de la Jacques-Cartier serait aussi dans le rouge de 1,9 million tandis que le complexe hospitalier de la Sagamie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, souffrirait de dépenses excédentaires de 8,5 millions.

Toujours selon le député Marcoux, les déficits accumulés par les hôpitaux démontrent le sous-financement chronique du réseau. Pour effacer les déficits, les hôpitaux n'auront d'autre choix que de couper dans les services à la population. Mme Marois n'a pas nié la difficile condition des hôpitaux québécois. Mais pour éviter qu'on touche effectivement aux services pour régler des problèmes budgétaires, elle soumettra les établissements du réseau «à des critères de performance pour corriger la situation de telle sorte que la population québécoise continue de compter sur des services de qualité».

«Nous travaillons avec les hôpitaux pour trouver des solutions à ces problèmes qui, si nous ne les réglons pas, risquent évidemment de venir gruger notre marge de manœuvre sur les services», a ajouté Mme Marois.

### Stérilisations forcées

## L'Alberta s'excuse et paye

PRESSE CANADIENNE

Edmonton — Le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, a fait des excuses, un brin contraintes, pour une loi aujourd'hui abolie qui a mené à la stérilisation forcée de 2800 hommes et femmes de la province.

«Je crois que nous présentons nos regrets pour les actions posées par un autre gouvernement, à une autre époque, a déclaré M. Klein. C'est malheureux. Je ne dirais pas criminel — c'était la loi à ce moment précis, et malheureusement, c'était une mauvaise loi.»

Le premier ministre Klein a fait ces commentaires quelques heures à peine avant la conférence de presse au cours de laquelle le ministre de la Justice, Dave Hancock, a rendu publics les détails d'un plan de compensation de 82 millions à l'intention de la plupart des victimes survivantes des stérilisations forcées, soit 230 Albertains. Chacun d'entre eux touchera environ 325 000 \$. Le règlement inclut une déclaration dans laquelle le gouvernement exprime «son profond regret à ceux qui ont souffert après avoir été stérilisés en vertu de cette loi».

La Loi albertaine sur la stérilisation a été en vigueur de 1928 à 1972. Elle était destinée à empêcher les gens jugés mentalement inaptes d'avoir des enfants. En 1996, un juge qui avait accordé 740 000 \$ à une victime de stérilisation, Leilani Muir, avait qualifié ce système d'«illégal, choquant et scandaleux». Le cas de Mme Muir, première victime à traîner le gouvernement en justice, avait déclenché une avalanche de plaintes.

Hier, Mme Muir a accueilli la nouvelle avec satisfaction. Mais elle a souligné que les excuses et l'argent ne feraient pas disparaître ce qu'on lui a fait.

### L'immigration au Québec

## Toujours plus d'immigrants francophones

*Le ministre Perreault souhaite qu'il y en ait davantage inscrits à des cours de français*

Le Québec attire de plus en plus de personnes parlant le français parmi les immigrants qu'il sélectionne tous les ans. Pour ce qui est des immigrants choisis par le gouvernement fédéral, le gouvernement cherchera à les franciser davantage.

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Québec souhaite accueillir annuellement 17 000 immigrants parlant français d'ici 2002. Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Robert Perreault, souhaite également augmenter le nombre de nouveaux arrivants parlant le français en diversifiant l'offre de services des cours de français, qui seront de plus en plus offerts hors des COFI (Centre d'orientation et de formation des immigrants). M. Perreault a annoncé hier que le nombre total d'immigrants francophones au Québec sera probablement de 12 600 en 1999, en hausse de 2000 par rapport à 1998.

«Ces objectifs, nous les atteignons. En même temps, on essaie de voir comment on peut aller au maximum du potentiel dans les choix qui sont les nôtres.»

Au lendemain de l'annonce de son homologue fédérale, Elinor Caplan, qui avouait qu'Ottawa n'atteindrait pas ses cibles d'immigration pour la deuxième année de suite, le ministre québécois était visiblement fier d'affirmer que son gouvernement atteint ses objectifs et vise d'ici 2002 à ce

que 80 % des immigrants qu'il sélectionne aient une connaissance du français. En ce moment, ce pourcentage atteint 65 %.

Pour ce faire, le gouvernement compte cibler davantage à l'étranger les travailleurs parlant le français plutôt que des gens d'affaires ou des réfugiés, puisqu'il y a moins de francophones dans ces deux dernières catégories. Québec souhaite faire faire un bond de 7000 au nombre de travailleurs francophones en trois ans, faisant monter la cible à 18 700 en l'an 2000.

En tout, le Québec devrait accueillir entre 30 000 et 33 000 immigrants en l'an 2000, alors qu'il en a accueilli 26 200 en 1998 et que le total de 1999 devrait être de 29 200. Là-dessus, le gouvernement québécois sélectionne maintenant 60 % des nouveaux arrivants, les autres étant la responsabilité du gouvernement fédéral, c'est-à-dire des membres de la catégorie famille ou demandes d'asile.

### Transformation des COFI

Pour ces immigrants, le ministre Perreault souhaite une francisation plus rapide et efficace.

Il transformera donc les COFI en Carrefours d'intégration, qui seront plus près des communautés en of-



ARCHIVES LE DEVOIR  
Robert Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

frant une meilleure gamme de services. Avec des cours offerts dans les cégeps et les universités, le ministre Perreault souhaite ainsi augmenter de 15 %, soit de 60 à 75 %, le nombre de nouveaux arrivants qui s'inscrivent à des cours de français et de 20 % le nombre d'immigrants qui prennent des cours dans leur milieu de travail. En outre, Québec étendra la formation sur cinq ans plutôt que trois, et pendant 1000 heures au lieu de 800.

Les services aux immigrants centralisés dans la rue Saint-Roch à Montréal seront des juillet prochain répartis en quatre Carrefours dans les quartiers Ville-Marie et Petite-Pa-

trie de Montréal, à Saint-Laurent et à Saint-Léonard. Le ministre Perreault souhaite créer un meilleur arrimage avec les autres services gouvernementaux. Du côté des cégeps et des universités, Québec signera des contrats de services prévoyant que 56 % des cours de français à temps plein y seront offerts. Les Carrefours continueront d'assurer 30 % de cette formation et les groupes communautaires, 14 %. Dans tous les cas, des activités d'intégration devront faire partie des cours.

«Nous allons exiger des institutions avec lesquelles nous faisons affaire en matière de francisation qu'à travers leurs services aux étudiants elles aient des projets du côté de l'intégration», de préciser le ministre Perreault.

La fin des COFI avait été annoncée par le ministre André Boisclair l'an dernier, mais son successeur pense que la réforme était enclenchée «sur une base fragile» puisqu'elle faisait abstraction de l'objectif d'intégration des immigrants. Le nouveau ministre de l'Immigration dit vouloir garder le meilleur des COFI en les redéployant sur le territoire.

«Plus de souplesse va nous permettre de garder davantage nos classes actives; les gens quittaient en cours de route. [...] On peut augmenter le nombre [d'étudiants] à cause de la variété de l'offre.»

Les enseignants de français des COFI continueront de donner les cours dans les établissements scolaires. La réforme se fera donc à «coût constant», selon le ministre. Les postes actuellement occupés par les enseignants seront conservés, quoique le travail se déroulera de plus en plus en établissement scolaire ou en milieu de travail.

Le Syndicat des professeurs de l'État, qui compte 400 enseignants dans les COFI dont 140 syndiqués permanents, se dit d'ailleurs satisfait de la réforme proposée, appréciant l'idée de travailler en réseau avec d'autres organismes.

«L'intégration, c'est plus important que la francisation en tant que telle», souligne le président du SPEQ,

Luc Perron. Il existe des projets-pilotes dans les cégeps et les universités qui tiennent compte de la scolarité des immigrants sans entrer en compétition avec les cours de ces établissements.»

Selon lui, l'important est de répondre aux besoins des immigrants qui, selon des études, souhaitent avant tout trouver un emploi (63 %), alors que seulement 11 % veulent poursuivre des études. Ainsi, M. Perron pense que le gouvernement devra faire des efforts particuliers dans les milieux de travail.

«Des réseaux plus soutenus devront être créés. C'est loin d'être encore imposant», insiste-t-il.

## VENTE SURPRISE COROLLA 2000

**3,8%** financement à l'achat / 48 mois<sup>1</sup>  
SUR TOUS LES MODÈLES

• LECTEUR CD AVEC RADIO AM-FM

• MOTEUR VVT-i 125 CHEVAUX

Location à partir de

**209\$**

par mois / 48 mois<sup>2</sup>

MENSUALITÉS COMPTANT\*

209\$ 1995\$

227\$ 1250\$

257\$ 0\$

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

• Chaufferette surpuissante  
• Coussins gonflables  
• Pare-chocs de couleur assortie  
• Verre teinté

• Essuie-glace à balayage intermittent  
• Rétroviseurs extérieurs à télécommande manuelle  
• Et bien plus...

**CRÉDIT TOYOTA**

Programmes de location au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota. Immatriculation, assurances et taxes en sus. <sup>1</sup> Sur les modèles Corolla 2000 en inventaire. <sup>2</sup> Offre valable sur les modèles Corolla 2000 BR12EM-AA neufs en inventaire. Comptant initial de 1995\$. Premier versement de 240,40\$ et dépôt de garantie de 250\$ exigibles au moment de la livraison. **Franchise de 96 000 km**; frais de 7c/Km excédentaire. <sup>3</sup> Taxes en sus ou échange équivalent. Offres valables jusqu'au 30 novembre 1999. Véhicule aux fins de présentation seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire



**TOYOTA**

www.toyota.ca

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DE LA QUALITÉ



**BOUCHERVILLE**  
Toyota Oval  
(450) 655-2350

**BROSSARD**  
Brossard Toyota  
(450) 445-0577

**CANDIAC**  
Candiac Toyota  
(450) 659-6511

**CHAMBLY**  
Chambly Toyota  
(450) 658-4334

**CHATEAUGUAY**  
Joliette Toyota  
(450) 692-1200

**GATINEAU**  
Toyota Gatineau  
(819) 568-0066

**HULL**  
Vila Toyota  
(819) 776-0077

**ÎLE PERROT**  
Île Perrot Toyota  
(514) 453-2510

**JOLIETTE**  
Joliette Toyota  
(450) 759-3449

**LACHENAIE/TERREBONNE**  
Automobiles L.G. Lévesque  
(450) 471-4117

**LACHINE**  
Spinelli Lexus Toyota  
(514) 634-7171

**LACHUTE**  
Lachute Toyota  
(450) 562-6662

**LAVAL**  
Chomedey Toyota  
(450) 687-2634

**LAVAL**  
Vernon Lexus Toyota  
(450) 668-2710

**LONGUEUIL**  
Houle Toyota  
(450) 674-7474

**MONT-LAURIER**  
Lexus Toyota Gabriel  
(514) 748-7777

**MONTRÉAL**  
Alix Toyota  
(514) 376-9191

**MONTRÉAL**  
Chassé Toyota  
(514) 527-3411

**MONTRÉAL**  
Fairview Toyota  
(514) 351-5010

**MONTRÉAL**  
Lexus Toyota Gabriel  
(514) 748-7777

**MONTRÉAL**  
Toyota Pie IX  
(514) 379-3909

**MONTRÉAL**  
Toyota President  
(514) 935-6354

**POINTE-CLAIRE**  
Fairview Toyota  
(514) 694-1510

**REPERTIGNY**  
Repertigny Toyota  
(450) 581-3540

**ST-EUSTACHE**  
Toyota St-Eustache  
(450) 473-1872

**ST-HYACINTHE**  
Angers Toyota  
(450) 774-9151

**ST-JEAN**  
Déry Toyota  
(450) 359-9000

**ST-JÉRÔME**  
Toyota St-Jérôme  
(450) 438-1255

**ST-LÉONARD**  
St-Léonard Toyota  
(514) 255-1373

**ST-AGATHE**  
Toyota A  
(819) 326-1044

**ST-THÉRÈSE**  
Blainville Toyota  
(450) 435-3685

**SHAWINIGAN**  
Mauricio Toyota  
(819) 539-8393

**SOREL**  
Automobile Pierre Lefebvre  
(450) 742-4596

**THURSD**  
Auger & Frères  
(819) 985-2218

**TRIOIS-RIVIÈRES**  
Trois-Rivières Toyota  
(819) 374-5323

**VALLEYFIELD**  
G. Couillard  
(450) 373-0850

**VERDUN**  
Woodland Toyota  
(514) 761-3444

FONDATION  
**Marie-Soleil  
Tougas**

1 900 565-SOLEIL

# LE DEVOIR

# MONTRÉAL

## Décès subit d'un personnage central de la crise d'Oka

Ronald Cross, dit Lasagne, a succombé à une crise cardiaque lundi

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Ronaldo Casapro, mieux connu sous le nom de Ronald Cross, dit Lasagne, est décédé lundi en soirée à la suite d'une crise cardiaque, dans un hôpital montréalais.

Cet homme de 41 ans avait connu une certaine notoriété médiatique, par méprise, relativement à sa participation aux événements survenus à Oka, à l'été 1990.

On n'apprendra qu'en avril 1993 que ce n'était pas lui qui s'était retrouvé face au caporal Patrick Cloutier de l'Armée canadienne dans la pinède de Kanesatake.

Les pendules ont été remises à l'heure au moment du procès fait au soldat Cloutier pour délit de fuite et conduite avec facultés affaiblies.

A cette occasion, le soldat avait expliqué que c'était bien Lasagne qui avait parti le bal en se présentant devant lui, le fixant dans les yeux, mais qu'il avait été suivi par cinq ou six autochtones, dont le dernier était demeuré face à lui pendant de longues minutes. Cette scène avait été filmée et photographiée abondamment. Elle avait fait le tour du monde. A ce moment-là, pour des raisons inconnues, l'homme masqué avait été désigné comme étant Lasagne.

A la même époque, en avril 1993, un livre intitulé *Lasagne, l'homme derrière le masque* sortait au Salon du livre de Montréal, écrit par l'avocate et écrivaine Hélène Sévigny.

Deux ans auparavant, en 1991, Ronald Cross, en compagnie de Gordon «Nortega» Lazore et Roger Lazore, subissait son procès pour divers crimes commis au cours de l'insurrection de

l'été 1990. Le procès avait été interrompu quelques jours en raison de la naissance d'un premier petit Cross.

Condamné à six ans de prison, Ronald Cross avait pu profiter, après plusieurs mois d'emprisonnement, d'une libération conditionnelle.

Au moment de son décès, il était père de quatre enfants, dont le dernier est âgé de deux ans et demi.

A l'enquête du coroner sur la crise amérindienne, Ronald Cross avait dû être demeuré presque continuellement dans la pinède entre le 3 et le 11 juillet 1990, muni d'une AK-47 et portant des habits de camouflage.

Avec une trentaine d'autochtones, Ronald Cross avait été confiné par l'armée dans le camp mohawk de traitement pour toxicomanes jusqu'à la reddition du 26 septembre 1990.

Au moment de la reddition, Ronald Cross avait été pris à partie par trois policiers de la Sûreté du Québec qui avaient vu leur confrère Marcel Lemay mourir sous les balles, le 11 juillet 1990. Il avait subi deux racles en règle.

La première lui a été administrée par le policier André Turcotte dans la tente où Ronald Cross avait été amené à la suite de sa tentative d'échapper aux filets de l'armée et des policiers venus les arrêter.

La seconde lui a été servie, peu après, par l'enquêteur Lucien Landry pendant que son collègue François Borduas tenait Cross immobile dans le véhicule banalisé qui les conduisait vers le quartier général de la SQ, à Parthenais.

Il y a une quinzaine de jours à peine, un comité de déontologie policière imposait des sanctions à ces trois hommes.

## De nouvelles guerres fratricides secouent le RCM

Des militants remettent encore une fois en cause le leadership de Michel Prescott

Le RCM ne se relève pas des deux défaites électorales successives mais surtout des guerres fratricides qui se poursuivent toujours. Cette fois, Michel Prescott est la principale cible de la nouvelle crise qui vient d'éclater.

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Après un an de calme apparent, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) est encore aux prises avec un mouvement de turbulence et de dissidence. Du coup, le leadership du candidat défait à la mairie et chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Michel Prescott, est remis en question.

Six militants du parti, dont deux membres du comité exécutif et trois autres siégeant à la commission du programme, ont publiquement dénoncé hier la façon de faire de M. Prescott qui souffre, selon eux, du culte de la personnalité. Les instances, le programme et les membres sont ignorés par le chef, disent-ils, ce qui réduit le RCM à une annexe du groupe des parlementaires.

«Si un leader n'écoute pas son parti

et ses membres, pourquoi ne pas faire une révision de son leadership?» s'est demandé Roger Rashi.

M. Rashi et ses collègues (Yves Pellerin, Laurent Spiriti, Pierre Gélinas, Paul Cliche et Rémy Berthelot) ont présenté deux exemples pour étayer leurs critiques. Depuis 16 mois, donc avant la campagne électorale de l'automne dernier, la direction du parti n'a convoqué qu'une seule fois le conseil général, l'instance décisionnelle du parti, qui n'a ainsi aucune emprise sur les grandes décisions stratégiques, politiques ou financières. Une réunion du conseil général a été convoquée pour mercredi prochain. Il y a fort à parier que ce rassemblement sera houleux.

On souligne également que M. Prescott ne défend pas le programme du parti. Ainsi n'a-t-il pas dénoncé la hausse des tarifs de transport en commun imposée en avril dernier,

non plus que celle prévue pour janvier prochain. «C'est politiquement criminel», a soutenu M. Rashi, qui va plus loin: «Michel Prescott n'est pas l'homme de la situation au RCM. Il n'est pas l'homme de la situation pour Montréal. Son projet en est un personnel.»

MM. Rashi et Spiriti ont activement participé, il y a deux ans, au mouvement de contestation au sein du RCM qui a entraîné le parti dans une chute de crédibilité à un an de l'échéance électorale. Tous les deux se sont abstenus dans la course au leadership qui avait permis à Thérèse Daviau de se hisser à la direction, devant Michel Prescott, avant qu'elle n'abandonne le parti en vue de se rallier à une formation politique adverse et de finalement quitter la vie politique.

«C'est en désespoir de cause que nous faisons cela. On ne veut pas se bagarrer sur la place publique mais on est en train de nous exclure de notre parti», a justifié Roger Rashi.

Ce dernier n'hésite pas à attaquer M. Prescott, qui chercherait à s'imposer comme le chef d'une opposition élargie par la fusion des autres partis politiques d'opposition. «Qui est-il

pour en appeler à une vaste coalition autour de lui?» a lancé M. Rashi.

Michel Prescott a répliqué immédiatement, entouré du président du RCM, Abe Limonchik, et de deux autres conseillers municipaux, André Cardinal et Richard Théorêt. «Remettons les choses dans leur juste perspective. C'est six personnes qui ont fait leur show. [...] Je sais de qui il s'agit. Ce sont des gens qui ont des points de vue qui ne sont pas largement partagés. [...] Les gens ont le droit de parole mais, de grâce, faisons-le dans le respect des instances du parti», a fulminé M. Prescott, qui reconnaît que la manœuvre des contestataires dessert les intérêts du parti.

«Le procédé relève du grenouillage. Nous verrons au conseil général si les grenouilles savent sauter», a laissé tomber M. Prescott.

Ce dernier reconnaît que tous les statuts ne sont pas suivis à la lettre mais, du même souffle, il affirme que «l'avenir du parti ne s'en formalise pas». C'est d'autant plus vrai, souligne-t-il, qu'en période de reconstruction, il faut de la souplesse dans l'application des règles.

## Un centre ambulatoire public financé comme le privé?

L'hôpital Charles-Lemoyne imagine un nouveau concept pour améliorer ses services

JUDITH LACHAPELLE  
LE DEVOIR

Le privé devrait prendre plus de place dans le système de santé? Les urgences doivent devenir la priorité des hôpitaux? Très bien, s'est dit le directeur général de l'hôpital Charles-Lemoyne, Michel Larivière. En imaginant un concept de centre ambulatoire pour son hôpital, le directeur a trouvé le moyen d'autofinancer les nouvelles infrastructures avec de l'argent normalement dévolu au privé. Une idée qui semble avoir l'oreille de la ministre de la Santé, Pauline Marois.

Celle-ci n'est pourtant pas la plus chaude partisane des centres ambulatoires si l'on tient compte des hésitations qu'elle a laissées filtrer ces dernières semaines. Mais le concept de Charles-Lemoyne cadre avec les tendances de l'heure au ministère de la Santé, soit les conclusions tirées à la suite du rapport Arpin sur la place du privé dans le système et celui sur la situation dans les urgences.

Michel Larivière a fondé son concept à partir de trois questions: ■ la capacité restreinte de l'État de financer adéquatement le système de santé;

■ le peu de chance que l'hôpital obtienne un centre ambulatoire (notamment après l'abandon du projet au CHUM), et ce, même si Charles-Lemoyne est l'un des dix plus gros hôpitaux québécois et qu'il a moins d'espace comparativement au nombre de lits qu'il abrite;

■ la nécessité d'augmenter les services ambulatoires à l'hôpital, des soins qui augmentent de 40 % par an, selon le directeur.

Le centre ambulatoire prévu doit coûter 70 millions, dont seulement 50 pour la construction de l'édifice en face de l'hôpital, sur le terrain de stationnement. Les 20 millions restants serviront à payer les équipements.

Non seulement le centre ambulatoire doit s'autofinancer, il dégagera des profits. Comment? Les médecins qui pratiquent en cabinet privé, rappelle M. Larivière, perçoivent 30 % en plus de leurs honoraires pour payer l'édifice et le personnel de la clinique où ils travaillent. Le directeur a proposé aux médecins de transférer leurs bu-

reaux dans le nouveau centre ambulatoire. Une fondation privée sera propriétaire du centre mais en confiera la gestion à l'hôpital. Le centre offrira aux médecins des locaux à la fine pointe de la technologie, et la fondation percevra les 30 % pour payer les infrastructures. Le centre emploiera environ 150 médecins, dont les deux tiers seront des spécialistes.

De plus, pour augmenter les revenus, les salles d'opération seront louées pour une médecine privée, comme la chirurgie esthétique et les services d'imagerie médicale. Une aire commerciale, avec des restaurants, une pharmacie, une clinique dentaire, des boutiques et un stationnement étagé, complètent l'aménagement.

Avec un budget annuel de 12 millions, des dépenses de quatre millions, des réinvestissements dans l'équipement d'environ deux ou trois millions, il resterait cinq ou six millions à remettre au gouvernement pour rembourser le centre. L'hypothèque sera d'une durée de 25 à 35 ans.

«Ça rentre dans le même objectif que le rapport Arpin», résume Michel Larivière. Sauf qu'on prend de l'argent pour le privé et on le rend au public. Un bien beau projet où tout le monde serait gagnant, résume M. Larivière. «Si ça fonctionne bien, tous les services seront améliorés, dit-il. C'est une solution économique, avec de meilleurs services, et la population en sort gagnante.» Les médecins, impliqués depuis le début, approuvent aussi le projet. Le président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le Dr Laurent Delorme, indique que ses collègues préfèrent voir des investissements dans un équipement technologique dernier cri que dans l'ajout de lits. Le centre facilitera également le recrutement de médecins. «Et le fait que le centre sera collé sur l'hôpital est un avantage pour eux.»

Les fédérations des médecins spécialistes et omnipraticiens appuient le projet de Charles-Lemoyne et la direction espère avoir une réponse cet automne. À Québec, l'attachée de presse de la ministre Marois, Nicole Bastien, confirme que les discussions sont en cours mais ne peut dire quand le feu vert sera donné à l'hôpital.

## Rouler en douceur sans polluer

Des corps publics expérimentent des véhicules électriques qui s'alimentent à une vingtaine de pompes à électricité

LOUIS-GILLES  
FRANÇEUR  
LE DEVOIR

Non seulement 18 autos et camions entièrement mus à l'électricité sillonnent depuis quelques semaines les rues de la métropole, mais on compte désormais sur l'île de Montréal 20 pompes non pas à essence mais à électricité pour desservir cette première mini-flotte électrique.

Les 18 véhicules ont été achetés par des corps publics, comme Environnement Canada, la Ville de Montréal, Hydro-Québec et Postes Canada, ainsi que par deux entreprises, Bell Canada et un entrepreneur en électricité de Longueuil, Les Services électriques Blanchette inc., dont le propriétaire, Daniel Blanchette, dit avoir eu la piqure dans un article du *Devoir* sur le lancement de ce programme, en janvier dernier.

La direction du «Projet Véhicules électriques - Montréal 2000» faisait le point hier sur ce programme-pilote, qui démarre en réalité maintenant. Les véhicules avaient l'air tout neufs, la plupart étant arrivés à Montréal plus de huit mois après avoir été commandés... La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal n'a pas jugé bon de participer à cette expérience,



Les voitures électriques expérimentées à Montréal sont non seulement nerveuses, mais aussi totalement silencieuses.

même si plusieurs manufacturiers d'autobus voudraient bien l'initier au tout électrique.

Les journalistes ont pu hier faire l'essai de deux types de véhicules. La Solectria, une petite quatre places urbaine, qui était à l'origine une Géo Métro de General Motors, est vraiment nerveuse mais totalement silencieuse. Elle récupère son énergie cinétique par un dispositif si efficace qu'on se passe littéralement des freins en ville, sauf en manœuvre d'urgence. Quant à la Ranger, conçue et non simplement aménagée par Ford pour une traction électrique, elle mystifie son conducteur

par un aménagement et des fonctions identiques à celle d'un camion conventionnel. La jauge à essence indique la réserve... d'électricité. Seul s'ajoute un contrôleur de kilométrage, qui indique la marge d'autonomie encore disponible.

Avec leurs batteries conventionnelles au plomb, ces véhicules ont une autonomie d'environ 80 km. Cette autonomie peut grimper à 130 km avec des batteries de nouvelles générations, mais tous attendent la pile au lithium d'Hydro-Québec, qui portera cette marge à 300 km par charge.

Curieusement, ces véhicules électriques sont moins énergivores en

ville en raison de la vitesse réduite et du fait que le moteur ne tourne pas à l'arrêt, ce qui est idéal pour des tâches comme celles des postiers ou des relevés de compteurs d'Hydro.

C'est au Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ), situé à Saint-Jérôme, que revient la tâche d'implanter ce programme expérimental, plein de surprises.

Son directeur, Pierre Lavallée, raconte qu'il a fallu faire homologuer ces véhicules au Canada même si la chose avait été faite du côté américain. Il n'a pas été facile, dit-il, de faire accepter aux manufacturiers la présence d'équipements de contrôle de la performance puisqu'il s'agissait de véhicules dotés d'une garantie et que les manufacturiers craignaient que ces contrôles ne déstabilisent ceux des véhicules.

Mais ce n'est pas demain que chacun pourra rouler en silence et sans émanations en ville. Compte tenu des faibles volumes produits, on parle de véhicules dont le prix oscille entre 35 000 et 50 000 \$. Mais, en contre-partie, le carburant électrique ne coûte pratiquement rien.

En plus de surveiller la performance et les coûts d'entretien de ces véhicules, le programme analysera le degré de satisfaction des utilisateurs.

CHARLES DANTEN



essai  
24,95 \$

Un vétérinaire ose lever le voile sur les réalités gênantes qui se cachent derrière notre amour des bêtes.

«Je m'attendais à un livre échevelé, à un pamphlet. Pas du tout. [...] C'est du journalisme d'enquête, cliniquement documenté. [...] Un livre qui m'a beaucoup dérangé.»

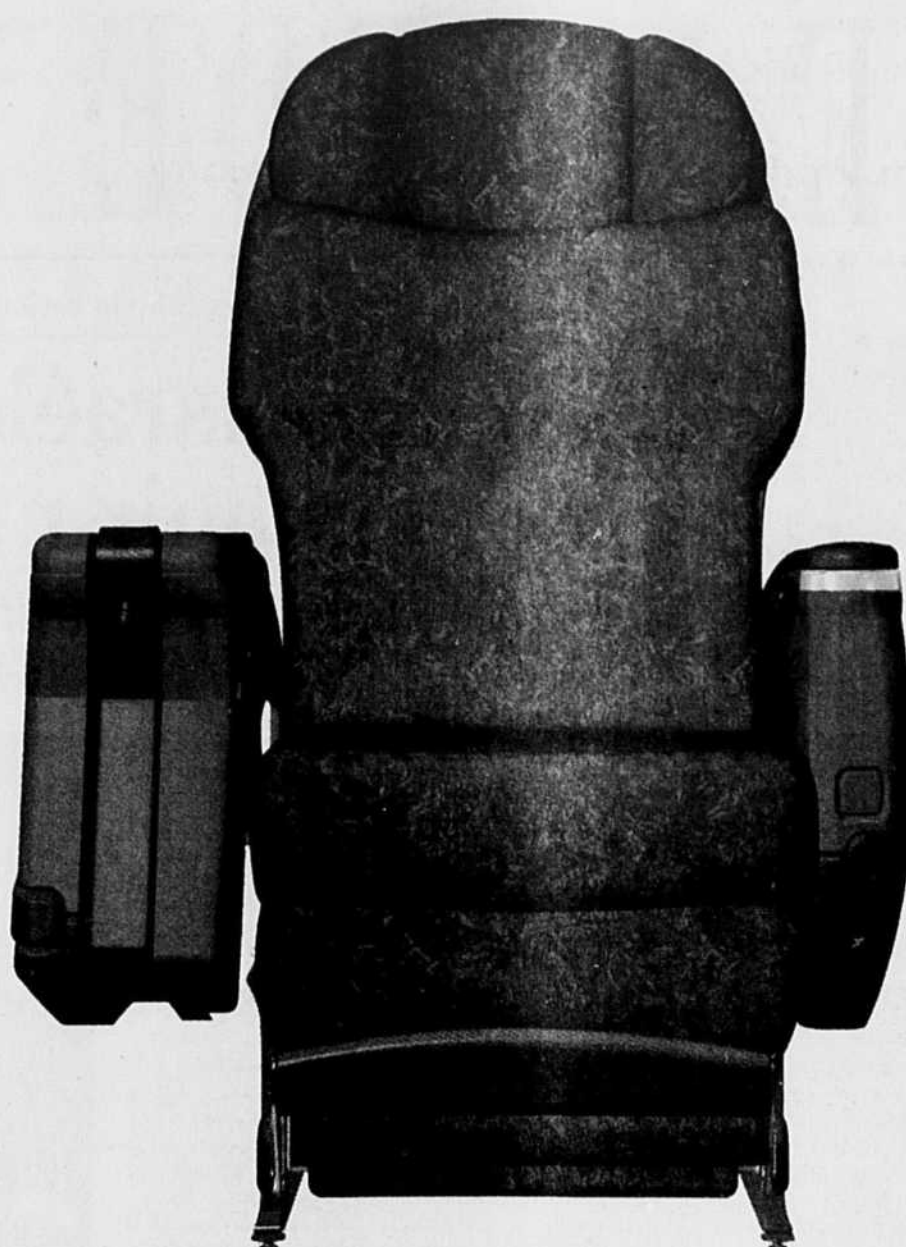
PIERRE FOGLIA, *La Presse*



vib éditeur

www.edvib.com

La passion de la littérature



# Êtes-vous bien assis ?

**Onex s'amuse ferme avec votre argent. Ils ont majoré leur offre de 300 millions de dollars qui seront payés par vous-mêmes, les actionnaires d'Air Canada.**

**Pour ajouter l'insulte à l'injure, un vote pour Onex leur donne au moins 400 millions de dollars\*, en valeur aux actionnaires, qui devraient demeurer vôtres.**

Pour éviter cela, veuillez vous assurer de remplir et d'envoyer dès aujourd'hui la formule de procuration émise à l'intention des détenteurs d'actions d'Air Canada, telle qu'illustrée ci-dessous.

## Urgent! Formule de procuration verte pour les détenteurs d'actions ordinaires

S'IL EST DONNÉ SUITE À LA RÉSOLUTION DONT IL EST QUESTION AU POINT I a), IL EN DÉCOULERA UN DROIT À LA DISSIDENCE. SI VOUS SOUHAITEZ EXERCER VOTRE DROIT À LA DISSIDENCE, VEUILLEZ VOTER CONTRE LA RÉSOLUTION DONT IL EST QUESTION AU POINT I a) ET EXERCER VOTRE DROIT À LA DISSIDENCE.

| LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIR CANADA A RECOMMANDÉ DE VOTER CONTRE LES POINTS I) ET II b).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIR CANADA A RECOMMANDÉ DE VOTER EN FAVEUR DES POINTS II a), II b), II c), II d).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>I. QUESTIONS SOUMISES PAR AIRLINE INDUSTRY REVITALIZATION CO. INC. (AIRCO):</b><br>a) APPROBATION DE L'ÉTABLISSEMENT D' ACTIONS DE CATEGORIES B A DROIT DE VOTE RESTREINT ET DE DIVERSES MODIFICATIONS AUX CLAUSES.<br><input type="checkbox"/> En faveur <input checked="" type="checkbox"/> Contre<br>b) APPROBATION DE LA RESTITUTION DES ADMINISTRATEURS ACTUELS ET DE LEUR REMPLACEMENT PAR DES REPRÉSENTANTS D'AIRCO.<br><input type="checkbox"/> En faveur <input checked="" type="checkbox"/> Contre | <b>II. QUESTIONS PRÉSENTÉES PAR AIR CANADA:</b><br>a) RATIFICATION, APPROBATION ET CONFIRMATION DU PROGRAMME DE DROITS DE SOUSCRIPTION EN FAVORI DES ACTIONNAIRES D'AIR CANADA, EN SA VERSION MODIFIÉE.<br><input checked="" type="checkbox"/> En faveur <input type="checkbox"/> Contre<br>b) RATIFICATION, APPROBATION ET CONFIRMATION DE TOUTE AUTRE PROPOSITION PRÉSENTÉE PAR AIR CANADA.<br><input checked="" type="checkbox"/> En faveur <input type="checkbox"/> Contre<br>c) APPROBATION DU REMBOURSEMENT LIMITE DES DÉPENSES D'AIRCO ET DE SES CODEMANDEURS.<br><input checked="" type="checkbox"/> En faveur <input type="checkbox"/> Contre<br>d) APPROBATION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT.<br><input checked="" type="checkbox"/> En faveur <input type="checkbox"/> Contre |

PAR LES PRÉSENTES, LE SOUSSIGNÉ RATIFIE ET CONFIRME TOUT CE QUE PEUT FAIRE LE FONDÉ DE POUVOIR EN VERTU DE SA NOMINATION, DU MOMENT QUE, SI UN CHOIX EST PRÉCISÉ AUX PRÉSENTES À L'ÉGARD DE TOUT POINT ÉNONCÉ CI-DESSUS, LE FONDÉ DE POUVOIR VOTE DE LA MANIÈRE INDICUÉE.

J'atteste par les présentes être: ☐ un résident du Canada ☐ un non-résident du Canada

Définitions au verso)

Date: 1999 Signature requise  
(signature de l'actionnaire)

## Urgent! Formule de procuration jaune pour les détenteurs d'actions de classe A

S'IL EST DONNÉ SUITE À LA RÉSOLUTION DONT IL EST QUESTION AU POINT I a), IL EN DÉCOULERA UN DROIT À LA DISSIDENCE. SI VOUS SOUHAITEZ EXERCER VOTRE DROIT À LA DISSIDENCE, VEUILLEZ VOTER CONTRE LA RÉSOLUTION DONT IL EST QUESTION AU POINT I a) ET EXERCER VOTRE DROIT À LA DISSIDENCE.

| LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIR CANADA A RECOMMANDÉ DE VOTER CONTRE LE POINT I a).                                                                                                                                                                                                                    | LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIR CANADA A RECOMMANDÉ DE VOTER EN FAVEUR DES POINTS II a) ET II b).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>I. QUESTIONS SOUMISES PAR AIRLINE INDUSTRY REVITALIZATION CO. INC. (AIRCO):</b><br>a) APPROBATION DE L'ÉTABLISSEMENT D' ACTIONS DE CATEGORIES B A DROIT DE VOTE RESTREINT ET DE DIVERSES MODIFICATIONS AUX CLAUSES.<br><input type="checkbox"/> En faveur <input checked="" type="checkbox"/> Contre | <b>II. QUESTIONS PRÉSENTÉES PAR AIR CANADA:</b><br>a) RATIFICATION, APPROBATION ET CONFIRMATION DU PROGRAMME DE DROITS DE SOUSCRIPTION EN FAVORI DES ACTIONNAIRES D'AIR CANADA, EN SA VERSION MODIFIÉE.<br><input checked="" type="checkbox"/> En faveur <input type="checkbox"/> Contre<br>b) RATIFICATION, APPROBATION ET CONFIRMATION DE TOUTE AUTRE PROPOSITION PRÉSENTÉE PAR AIR CANADA.<br><input checked="" type="checkbox"/> En faveur <input type="checkbox"/> Contre |

PAR LES PRÉSENTES, LE SOUSSIGNÉ RATIFIE ET CONFIRME TOUT CE QUE PEUT FAIRE LE FONDÉ DE POUVOIR EN VERTU DE SA NOMINATION, DU MOMENT QUE, SI UN CHOIX EST PRÉCISÉ AUX PRÉSENTES À L'ÉGARD DE TOUT POINT ÉNONCÉ CI-DESSUS, LE FONDÉ DE POUVOIR VOTE DE LA MANIÈRE INDICUÉE.

J'atteste par les présentes être: ☐ un résident du Canada ☐ un non-résident du Canada  
(Pour un résident) J'atteste être: ☐ un Canadien ☐ un non-Canadien

Définitions au verso)

Date: 1999 Signature requise  
(signature de l'actionnaire)

**Date limite! Votre formule doit être reçue au plus tard le vendredi 5 novembre.**

**Pour vous aider à remplir votre formule, veuillez composer le 1 800 890-1037 ou visitez notre site Internet à l'adresse suivante: [www.aircanada.ca](http://www.aircanada.ca)**

\*Les bons de souscription et les titres convertibles d'Onex comportent un prix d'exercice de 8,25 \$, constituant pour Onex une plus-value considérable et immédiate basée, entre autres, sur un cours hypothétique de l'action.

**AIR CANADA**



# LE DEVOIR

# LE MONDE

Après Pinochet

## Le juge Garzon récidive

Des mandats d'arrêt sont lancés contre 98 Argentins pour génocide

ENRIQUE GUZMAN  
DE ACEVEDO  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Madrid — Le juge espagnol Baltasar Garzon a lancé hier des mandats d'arrêt internationaux contre 98 militaires et policiers argentins pour des délits de génocide, terrorisme et torture commis durant la dictature en Argentine entre 1976 et 1983.

Le juge Garzon, déjà auteur du mandat d'arrêt lancé il y a un an contre l'ex-dictateur chilien, Augusto Pinochet, a notamment inculpé une douzaine de membres des juntas militaires au pouvoir à Buenos Aires à cette époque, tels que Jorge Videla, Emilio Massera et Leopoldo Galtieri.

Depuis le début de son instruction en 1996, entamée sur des plaintes déposées par plusieurs associations de défense des droits de l'homme pour la disparition de quelque 600 Espagnols sous la dictature argentine, le juge Garzon a impliqué un total de 192 personnes dans des délits de torture, terrorisme et génocide.

Les membres des juntas militaires de la dictature ont été jugés et condamnés en Argentine sous le mandat du président Raul Alfonsín, mais son successeur Carlos Menem les a graciés à son arrivée au pouvoir en 1990.

L'ex-gouverneur de la province de Tucuman, Domingo Bussi, et l'ex-chef du premier corps de l'armée de terre, Guillermo Suarez Mason, font également partie des personnes inculpées par le juge Garzon.

L'arrêt du juge espagnol, ont indiqué les avocats de l'accusation, «contient implicitement une demande d'extradition vers l'Espagne des personnes inculpées, qui peuvent désormais être arrêtées par Interpol dans n'importe quel pays du monde».

C'est grâce à un tel mandat d'arrêt international que le juge Garzon a ob-

tenu l'arrestation, le 16 octobre 1998 à Londres, du général Pinochet, dont le processus d'extradition vers l'Espagne est actuellement en cours.

Parmi les militaires inculpés figurent les principaux membres des juntas militaires qui se sont succédé au pouvoir de 1976 à 1983, les dix chefs de corps des forces armées durant la même période et les responsables de l'Ecole de mécanique de la marine (ESMA) de Buenos Aires, transformée durant la dictature en centre de détention et de torture.

Dans son arrêt, le juge Garzon a ainsi élargi les inculpations prononcées il y a un an contre les chefs des juntas argentines Emilio Eduardo Massera, Leopoldo Galtieri, Luis Maria Mendia, Jorge Vildoza, Adolfo Mario Arduino, Jorge Eduardo Acosta, Jorge Enrique Perren, Carlos Eduardo Davioli et Carlos José Pazos.

Le juge de l'Audience nationale, principale instance pénale espagnole, tient ainsi l'ex-général Galtieri pour responsable de «la création et le développement d'un régime de terreur et de génocide» et d'avoir été «l'instigateur de l'assassinat, de l'enlèvement et de la disparition» d'Espagnols en Argentine.

Des inculpations avaient également déjà été prononcées contre dix autres militaires argentins: Edgardo Otero et Horacio Pedro Estrada, ex-directeur et sous-directeur de l'ESMA, le capitaine de frégate Miguel Angel Cavallo, le responsable des services pénitentiaires Carlos Orlando Generoso, et six membres de la police fédérale, Juan Carlos Rotea Dilleri, Claudio Orlando Pittana, Gustavo Fernandez, Juan Antonio del Cerro, Mario Cedola et Jorge Manuel Diaz.

Le juge a également confirmé la libération sous contrôle judiciaire du capitaine de l'armée de l'air, Adolfo Scilingo, qui avait témoigné devant le juge en 1998 et reconnu avoir participé à certaines tâches de liquidation de prisonniers politiques.

Ulster: les négociations sont suspendues

## Le médiateur juge que les pourparlers sont bien avancés

AGENCE FRANCE-PRESSE

Le médiateur américain George Mitchell doit rencontrer rapidement les trois «parrains» du processus de paix en Irlande du Nord, MM. Blair, Ahern et Clinton, après la suspension hier des négociations qui n'avaient toujours pas abouti à un accord.

M. Mitchell a rencontré, hier après-midi à Dublin, le premier ministre irlandais, Bertie Ahern, avant de se rendre à Londres aujourd'hui pour s'entretenir avec le premier ministre britannique, Tony Blair. Une rencontre avec le président américain Bill Clinton devrait suivre dans la semaine.

Le médiateur américain a déclaré hier midi à Belfast que les pourparlers de paix nord-irlandais étaient «bien avancés» et reprendraient lundi.

George Mitchell, qui tente depuis neuf semaines d'accorder les camps protestant et catholique sur l'application de l'accord de paix d'avril 1998, a indiqué qu'il retrouverait ensuite les partis nord-irlandais pour reprendre les négociations lundi à Belfast. Mais déjà, «les pourparlers sont bien avancés», a commenté l'ancien sénateur américain, indiquant qu'il espérait pouvoir remettre un rapport final «peu de temps» après la nouvelle séance, prévue en début de semaine.

Les protestants ont jusqu'ici refusé

de partager le pouvoir avec le Sinn Féin, l'aile politique de l'IRA, tandis que le groupe armé n'aura pas commencé à démanteler son arsenal. De son côté, les républicains font valoir que l'accord de paix donne formellement jusqu'à mai 2000 aux milices catholiques et protestants pour rendre leurs armes.

Le premier ministre d'Ulster, David Trimble, a quitté Belfast hier matin pour un voyage aux États-Unis, laissant craindre un nouveau blocage des interminables discussions entamées début septembre.

Le médiateur Mitchell, appelé à la rescousse par le gouvernement britannique début septembre, n'avait pas semblé jusqu'ici enregistrer la moindre avancée, laissant craindre un enlèvement persistant du dossier, au risque d'une reprise des violences.

Sans jamais quitter la table des négociations, les chefs de parti n'avaient de leur côté guère laissé entrevoir de percée ces derniers jours.

Le négociateur du Sinn Féin, Alex Maskey, a encore accusé hier les protestants unionistes de refuser les bases de l'accord de paix. «Notre problème, c'est tout simplement que les unionistes ne veulent pas partager le pouvoir», avait-il affirmé, avertissant que faute d'une issue rapide, la tentative de George Mitchell serait vouée à l'échec.

## Les Tamouls prennent une ville clé à l'armée

AGENCE FRANCE-PRESSE

Colombo — Les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ont affirmé avoir tué des centaines de soldats et fait de nombreux blessés lors de la prise d'une ville clé contrôlée par l'armée dans le nord du Sri Lanka alors que de violents combats faisaient encore rage.

Le LTTE, qui milite en faveur de la création d'un Etat indépendant dans le nord et l'est de l'île à majorité cinghalaise, a indiqué avoir pris la ville d'Oddusudan après une bataille de neuf heures et envisagé de restituer

les corps des soldats aux militaires par l'intermédiaire de la Croix-Rouge.

Les rebelles n'ont pas fourni de chiffre sur leurs propres pertes. Pour sa part, le ministère sri-lankais de la Défense a indiqué hier que des combats faisaient rage dans la région, mais n'a pas fourni de bilans sur les victimes dans les deux camps.

Le ministère a précisé que les deux parties avaient eu recours à «l'artillerie lourde pendant la confrontation» et que les troupes gouvernementales avaient réussi à reprendre le contrôle de «certaines zones».

La rencontre Arafat-Barak-Clinton revitalise le processus de paix

## Un sommet israélo-palestinien pourrait se tenir prochainement

Les négociations sur le statut final des territoires débiteront lundi prochain

AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Oslo — Le président américain Bill Clinton a estimé hier à Oslo qu'un nouveau sommet israélo-palestinien pourrait se tenir prochainement pour préparer un accord sur le statut final des territoires palestiniens. Il a déclaré que la rencontre d'hier avec le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et le premier ministre israélien, Ehoud Barak, avait revitalisé le processus de paix au Proche-Orient.

M. Clinton ne s'est toutefois engagé sur aucune date et a conditionné ce nouveau sommet aux progrès accomplis dans les négociations sur le statut final des territoires, qui démarrent le 8 novembre. Il s'agissait des premières discussions tripartites depuis l'arrivée de Barak au pouvoir, en juillet. Elles ont duré un peu plus d'une heure.

Des responsables palestiniens et israéliens ont indiqué que les deux parties étaient convenues de tendre leurs efforts vers la conclusion d'un accord-cadre. Clinton a précisé qu'Arafat et Barak avaient désigné leurs équipes de négociateurs et étaient convenus d'organiser des rencontres bilatérales régulières.

Avant leur rencontre, les trois dirigeants avaient participé à un hommage au défunt Yitzhak Rabin. La cérémonie, en présence de Leah Rabin, veuve du premier ministre israélien assassiné, se tenait à l'hôtel de ville d'Oslo, où il avait, en 1994, reçu le prix Nobel de la paix, conjointement avec son ministre des Affaires étrangères, Shimon Peres, et avec Arafat.

«Nous avons eu une très bonne discussion» et le premier ministre israélien, Ehoud Barak, ainsi que le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, «sont convenus avec moi que nous pourrions organiser un sommet à l'issue de ce

processus, quand des progrès auront été accomplis», a-t-il déclaré à la presse. «Sincèrement, je pense que nous parviendrons à un accord et qu'un sommet aura lieu», a-t-il ajouté.

Le premier ministre israélien a de son côté déclaré qu'il était «très satisfait» des résultats de cette réunion tripartite d'hier.

Processus relancé

Bill Clinton a estimé que cette rencontre, qui a conclu le sommet sur le Proche-Orient organisé lundi et hier à Oslo, avait permis de «revitaliser le processus de paix». «Les discussions sur le statut final des territoires palestiniens ont connu un excellent départ», a-t-il dit.

Un peu plus tard, en s'adressant à la communauté diplomatique américaine d'Oslo, M. Clinton a déclaré qu'il pensait que les cérémonies à Oslo en mémoire de l'ancien premier ministre israélien, Yitzhak Rabin, assassiné il y a quatre ans par un extrémiste de droite juif, avaient contribué à mettre MM. Barak et Arafat «dans un bon état d'esprit pour parvenir à un accord».

Au début des rencontres d'Oslo, M. Clinton et son entourage s'étaient montrés peu enthousiastes à l'idée d'un nouveau sommet présentée par M. Barak. Washington craignait en effet qu'une telle initiative n'amène les protagonistes israéliens et palestiniens à s'en remettre à Washington et à figer leurs positions dans les discussions qui vont s'amorcer sur les plus difficiles questions du conflit israélo-palestinien: statut de Jérusalem, frontières palestiniennes, sort des colonies juives de Cisjordanie et de Gaza, avenir des réfugiés palestiniens et questions liées aux ressources de l'eau.

En attendant un prochain sommet qui, selon des membres de la délégation palestinienne, pourrait avoir lieu fin janvier, les États-Unis vont intensi-



Dans l'ordre habituel, Ehoud Barak, Bill Clinton et Yasser Arafat après l'annonce des résultats jugés positifs de leur rencontre à Oslo.

fier leur participation aux pourparlers de paix, a indiqué ce haut responsable qui a requis l'anonymat. Il a ajouté que l'émissaire spécial américain pour le Proche-Orient, Dennis Ross, se rendrait dans la région environ tous les quinze jours et que la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, effectuerait pour sa part un ou deux voyages d'ici l'échéance du 13 février que se sont définis les grandes lignes d'un accord permanent sur les territoires palestiniens. L'accord de paix final devra être signé en septembre 2000.

MM. Barak et Arafat «auront également des rencontres régulières», a précisé le haut responsable américain.

Quant au président Clinton, a-t-il dit, il restera «très engagé» et continuera à s'entretenir régulièrement par téléphone avec les acteurs des négociations de paix. Il a en outre indiqué

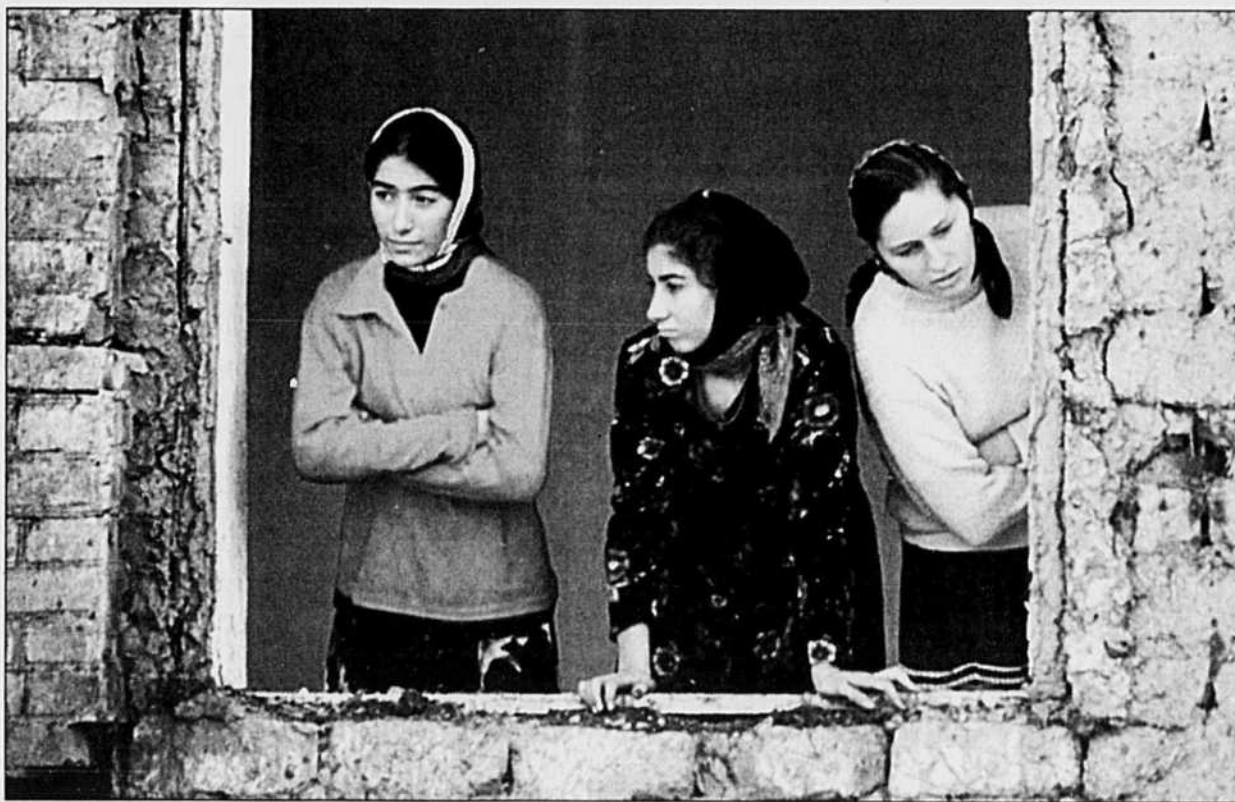
que, lors de sa rencontre avec MM. Barak et Arafat, le président américain avait surtout examiné les mécanismes de discussions à mettre en place dans les négociations sur le statut final des territoires palestiniens.

«Nous avons maintenant une chance, mais seulement une chance, d'aboutir à une paix véritable et durable entre Israël et ses voisins», a déclaré M. Clinton. «Si nous la laissons passer, tous en subiront les conséquences».

De son côté, M. Barak s'est engagé à protéger les «intérêts en matière de sécurité et les besoins vitaux» d'Israël. «La paix implique des difficultés et de la douleur, mais cela est préférable à tout», a-t-il ajouté.

Avant de faire une promesse solennelle à son mentor: «Je te promets, à toi Yitzhak, soldat tombé dans la bataille pour la paix, que nous [...] sommes déterminés à donner un sens à ta mort en continuant ton héritage.»

Tchéchénie



Des résidentes de Grozny profitent d'une accalmie pour prendre un peu d'air frais.

## Poutine rencontre Clinton pour s'expliquer

AGENCE FRANCE-PRESSE

Grozny — Le premier ministre russe Vladimir Poutine s'est expliqué hier avec le président Bill Clinton sur la Tchétchénie, où l'armée russe a avancé dans l'ouest tandis que des milliers de civils fuyant les combats étaient toujours bloqués à la frontière avec l'Ingouchie.

«Il s'agit d'une affaire intérieure russe», a déclaré M. Poutine à l'agence Interfax après sa rencontre avec le président Clinton.

Washington et ses alliés européens craignent de plus en plus que l'offensive militaire russe déclenchée depuis deux mois ne déstabilise toute la région du Caucase.

M. Clinton exhorte avec une insistance croissante les dirigeants russes à opter pour le dialogue en Tchétchénie. «Il faut qu'ils s'engagent dans un dialogue politique et s'y montrent très actifs pour chercher une solution politique» à la crise, a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche Joe Lockhart.

Washington dénonce aussi de plus en plus vivement les violences

«aveugles» contre les populations civiles. Moscou nie ces accusations et rejette sur des «terroristes déguisés en islamistes» la responsabilité de la crise, comme l'a encore affirmé M. Poutine hier à Oslo.

En signe de bonne volonté, Moscou a accepté l'envoi d'une mission de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE) en Tchétchénie et au Daguestan pour examiner la situation humanitaire, un geste d'ouverture alors que la Russie refusait jusqu'à présent toute ingérence internationale.

Sur le terrain

Par ailleurs, un véritable chaos continuait de régner au poste Kavkaz, à la frontière tchéchéno-inguochie, où des milliers de personnes attendaient de pouvoir se réfugier en Ingouchie. La plupart s'appropriait à passer une nouvelle nuit à bord de leur véhicule, dans le froid.

Selon le porte-parole du président ingouche Rouslan Aouchev, 273 personnes seulement ont été autorisées hier à passer la frontière dans le sens Tchétchénie-Ingouchie.

Les forces russes ont avancé dans l'ouest de la république du Caucase, près d'Assinovskaïa, occupant de nouvelles positions à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Grozny, après d'intenses bombardements ces derniers jours.

Les Tchétchénes, qui ont opposé une résistance inattendue, disposaient de mortiers et de lance-grenades, et les combats ont fait de nombreux morts et blessés du côté russe, a indiqué un officier des forces fédérales.

Les forces russes concentrent désormais leurs frappes sur les villes voisines de Samachki et Ourous-Martani, bombardées hier, de même que les localités voisines de Novi-Charoi et Chaami-lour.

Les bombardements aériens et tirs d'artillerie se sont aussi poursuivis pendant une partie de la journée sur les faubourgs ouest de Grozny et ont également touché une ville au sud de la capitale, Alkhan-Ala, faisant deux morts et cinq blessés. Les positions russes les plus proches de Grozny se trouvent à quatre kilomètres du quartier Staropromyslovski.

EN BREF

### Les États-Unis respecteront le CTBT

(AP) — La secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a écrit cette semaine à la Russie, à la Chine et aux autres grands pays pour les assurer que les États-Unis respecteraient le Traité d'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT), et ce, malgré le refus du Sénat américain de le ratifier. Le Sénat avait rejeté le CTBT le 13 octobre, mais Washington n'abandonne pas la bataille de la ratification. Certes, le Sénat n'a pas ratifié le texte, mais les États-Unis l'ont signé, a souligné le porte-parole du département d'Etat James P. Rubin.

### Raid israélien au Sud-Liban

(AP) — L'aviation israélienne a repris hier ses raids sur le Sud-Liban, tirant, lors de deux sorties, cinq missiles contre les hauteurs de Jabal al-Daher, en limite de la zone occupée par Israël, ont annoncé des responsables des services de sécurité libanais. On ignore si ces raids ont fait des victimes. La veille, les avions israéliens avaient bombardé à trois reprises des positions présumées de combattants islamistes au Sud-Liban. Le Hezbollah pro-iranien, qui lutte contre l'occupation d'Israël dans le sud du Liban, est soupçonné de maintenir des bases dans la plaine de la Bekaa.

### Des étudiants contre Milosevic

(AFP) — Plus de 3000 étudiants se sont joints à une vague de protestations contre le régime de Slobodan Milosevic et ont exigé la convocation d'élections anticipées dans le pays, lors d'une manifestation hier à Belgrade. Les étudiants exigent également l'abrogation de deux lois extrêmement répressives, une sur l'université et l'autre sur l'information. Les manifestants, qui se sont réunis à l'appel de l'organisation contestataire étudiante Otpor (Résistance), ont marché sans incidents dans les principales rues du centre de Belgrade. Il s'agissait de la première grande manifestation d'étudiants, qui étaient une des forces majeures des protestations de l'hiver 1996-97, qui ont contraint Milosevic, au bout de trois mois, à restituer à l'opposition ses victoires électorales dans les plus grandes villes de Serbie, y compris Belgrade.

## LE MONDE

Dominique Strauss-Kahn est accusé d'usage de faux dans l'affaire de la Mutuelle nationale des étudiants français

## Le ministre français de l'Économie démissionne

Il quitte avant l'examen judiciaire pour préserver la morale et le sens des responsabilités

HÉLÈNE FONTANAUD  
REUTERS

Paris — Avant même une éventuelle mise en examen dans l'affaire de la MNEF (Mutuelle nationale des étudiants français), Dominique Strauss-Kahn a choisi hier de quitter le gouvernement, au nom de la « morale », dont Lionel Jospin s'est fait le champion en politique.

Quatre jours après la délivrance par le parquet de Paris d'un réquisitoire supplétif le visant notamment pour « faux et usage de faux » et après s'être entretenu à deux reprises, dimanche et lundi, avec le premier ministre, le ministre de l'Économie et des Finances a annoncé sa démission par une brève déclaration à la presse à la mi-journée, à Bercy.

« Si je démissionne, je le dis avec force, ce n'est en aucune manière que je me sens coupable. J'ai pris cette décision parce que je considère que la morale et le sens des responsabilités l'imposent », a déclaré Dominique Strauss-Kahn, qui a été remplacé dans la foulée par le secrétaire d'État au Budget, Christian Sautter.

« Je l'ai publiquement défendu depuis toujours: pour moi, il n'est pas concevable qu'un ministre puisse continuer d'exercer sa mission, alors qu'existe à son encontre un soupçon donnant lieu à une procédure judiciaire, au risque de porter atteinte à tout le gouvernement », a précisé Strauss-Kahn.

Lionel Jospin, qui a confirmé s'être entretenu ces derniers jours avec son ministre et ami, a salué dans l'après-midi à l'Assemblée la décision de « DSK », lui exprimant sa « sympathie » et son « amitié fidèle », pour espérer aussitôt qu'il reviendrait « vite » au gouvernement.

Le départ du ministre de l'Économie est un séisme pour le premier ministre car « DSK », qui bénéficiait de la confiance des patrons et des marchés tout en pilotant la politique économique de la gauche plurielle, était un pion essentiel sur l'échiquier politique de Lionel Jospin, à deux ans de la présidentielle.

La mise en cause de « DSK » dans l'affaire de la MNEF porte de plus un

coup à la stratégie parisienne du Parti socialiste car il était donné comme un candidat possible pour tenter de ravir la mairie à la droite, elle-même affaiblie par l'affaire Tiberi, en 2001.

Mais face à l'opposition de droite, qui semble désormais décidée à le prendre pour cible dans une affaire où d'autres de ses proches, comme les socialistes Jean-Christophe Cambadélis ou Jean-Marie Le Guen, pourraient être inquiétés, le premier ministre a refusé d'entrer dans une « polémique politique » et d'évoquer l'affaire de la MNEF.

## « Irrégularités de forme »

Lionel Jospin a rappelé ses trois préoccupations: « Laisser la justice agir librement », s'inspirer « du principe du respect de la présomption d'innocence » et ne pas tirer de « conséquences automatiques d'une situation incertaine en fonction d'une pratique antérieure qui a vu des personnalités contraintes de démissionner et n'être pas ensuite condamnées ».

Il faisait notamment allusion à deux ministres du gouvernement d'Édouard Balladur (1993-95), l'UDF Gérard Longuet et le RPR Michel Rousin, qui avaient démissionné après avoir été mis en examen, en vertu de la « jurisprudence Bérégovoy-Balladur », mais ont ensuite été blanchis.

Hors du gouvernement, Dominique Strauss-Kahn va pouvoir se consacrer à sa défense. « Comme citoyen, je souhaite désormais pouvoir m'expliquer rapidement devant la justice, aussi bien sur la réalité de mon travail ou le montant de mes honoraires que sur les irrégularités de forme qui ont pu être commises », a-t-il dit dans sa déclaration.

Dominique Strauss-Kahn semble ainsi prêt à reconnaître l'existence de documents non réguliers dans cette affaire mais qui ne remettraient pas en cause la réalité du travail effectué pour la MNEF, sur lequel il a lui-même, par le biais de ses avocats, fourni des pièces aux juges Armand Riberoles et Françoise Néher.

Le réquisitoire supplétif délivré vendredi par le parquet concerne la lettre confiant en 1994 à Dominique Strauss-

Kahn une mission d'avocat-conseil auprès de la MNEF lors de la vente d'un holding de la mutuelle au groupe Vivendi (ex-CGE), travail pour lequel il a été rémunéré 603 000 francs.

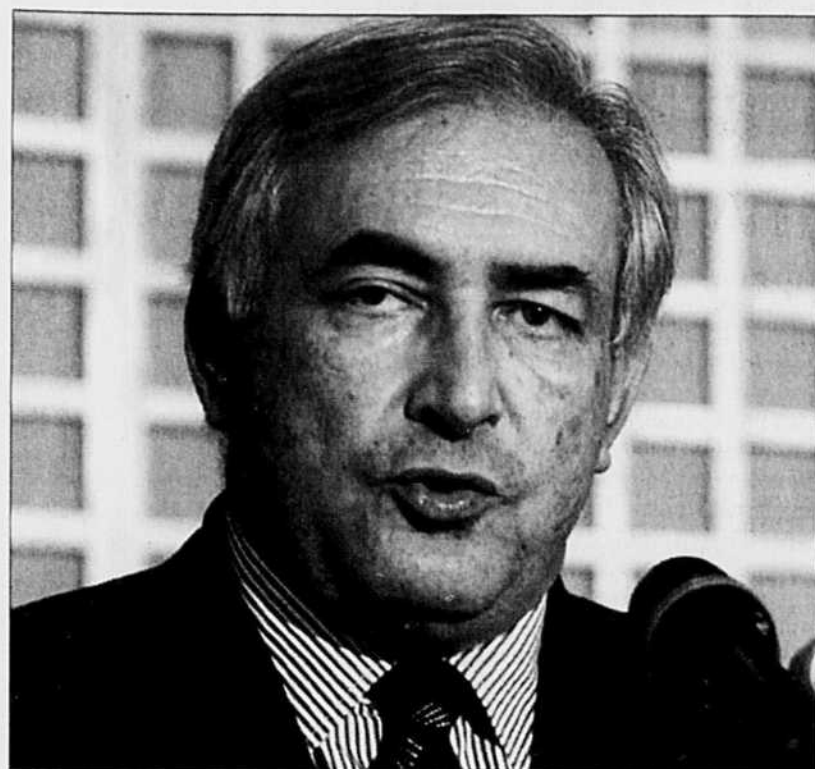
Un ancien cadre dirigeant de la mutuelle étudiante, Philippe Plantagenest, a affirmé aux juges le 14 octobre que cette lettre serait un faux antitade, rédigé deux ans plus tard à la demande d'Olivier Spithakis, ancien patron de la MNEF.

Libération a affirmé lundi que les juges avaient en main, avant même l'audition de Philippe Plantagenest, « des éléments solides qui prouvent que plusieurs faux ont été commis », via, notamment, un rapport d'expertise rédigé au mois d'octobre 1998 par la police scientifique et technique de Paris.

Interrogé lundi par Le Monde, l'avocat de Dominique Strauss-Kahn, Me Lev Forster, avait affirmé que « des réponses sérieuses et étayées seront apportées à la justice ». Le défenseur de Dominique Strauss-Kahn devrait faire rapidement une demande d'audition de son client aux magistrats.

Dans l'entourage du premier ministre, on souligne que la nomination de Christian Sautter est « un signe de continuité » et qu'« il n'y aura pas de changement dans la politique économique du gouvernement ».

La démission de « DSK » n'a d'ailleurs pas eu vraiment d'incidence



REUTERS

Dominique Strauss-Kahn entend maintenant se consacrer à sa défense.

sur les marchés européens.

À l'étranger, le ministre des Finances allemand, Hans Eichel, a regretté la démission de Dominique

Strauss-Kahn mais a jugé qu'elle ne remet pas en cause la stabilité de l'euro. « Non, nous ne sommes pas importants à ce point », a-t-il dit.

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:  
www.offres.ledevoir.com

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,

DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR

MUNICIPALE DE SAINT-LEONARD,

NO. 500-12-249409-990

BREF D'EXÉCUTION, LA VILLE DE ST-

LEONARD, Partie défenderesse -vs-

BONHOMME ELZA, Partie

défenderesse. Que le 15ème jour de

novembre 1999 à 10h00, au 5177, rue

D'Allet, St-Leonard, district de Montréal,

seront vendus par autorité de justice les

biens et effets de BONHOMME ELZA,

saisis en cette cause, consistant en: 1

caméra vidéo Hitachi, 1 bicyclette

d'exercice, 1 téléviseur de marque

RCA norme théâtre environ 52" et

autres. Conditions: ARGENT

COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.

Information: MICHEL DI FIORE huissier

du district de Montréal, Macera &amp;

Associés, HUISSIERS - 514-848-0979 -

Fax: 848-7018, 31, rue St-Jacques

Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal,

Québec H2Y 1K9

octobre 1999.

Les procureurs de la compagnie,

STIKEMAN, ELLIOTT

AVIS est par les présentes donné

qu'en vertu des dispositions de la Loi

sur les compagnies (Québec), 9079-

4224 QUÉBEC INC. s'adressera à

l'inspecteur général des institutions

financières afin que sa dissolution

soit acceptée et qu'une date soit fixée

à compter de laquelle la compagnie

sera dissoute.

Montréal, province de Québec, le 29

octobre 1999.

Les procureurs de la compagnie,

STIKEMAN, ELLIOTT

AVIS est par les présentes donné

qu'en vertu des dispositions de la Loi

sur les compagnies (Québec), 9079-

4215 QUÉBEC INC. s'adressera à

l'inspecteur général des institutions

financières afin que sa dissolution

soit acceptée et qu'une date soit fixée

à compter de laquelle la compagnie

sera dissoute.

Montréal, province de Québec, le 29

octobre 1999.

Les procureurs de la compagnie,

STIKEMAN, ELLIOTT

AVIS est par les présentes donné

qu'en vertu des dispositions de la Loi

sur les compagnies (Québec), 9079-

4223 QUÉBEC INC. s'adressera à

l'inspecteur général des institutions

financières afin que sa dissolution

soit acceptée et qu'une date soit fixée

à compter de laquelle la compagnie

sera dissoute.

Montréal, province de Québec, le 29

octobre 1999.

Les procureurs de la compagnie,

STIKEMAN, ELLIOTT

AVIS est par les présentes donné

qu'en vertu des dispositions de la Loi

sur les compagnies (Québec), 9079-

4256 QUÉBEC INC. s'adressera à

l'inspecteur général des institutions

financières afin que sa dissolution

soit acceptée et qu'une date soit fixée

à compter de laquelle la compagnie

sera dissoute.

Montréal, province de Québec, le 29

octobre 1999.

Les procureurs de la compagnie,

STIKEMAN, ELLIOTT

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU QUÉBEC

Chambre civile

DIVISION DES PETITES CRÉANCES

1, rue Notre-Dame Est, ch. 3, 150

Montréal, Québec H2Y 1B6

Il est ordonné aux intimés(es) ci-dessous mentionnés(es) de

comparaître dans un délai de trente (30) jours. Des copies de requête

ont été laissées au greffe de cette Cour à votre attention.

Dossiers

500-32-034938-987

500-32-035890-989

500-32-038838-985

500-32-038897-986

500-32-040241-988

500-32-041034-994

500-32-042940-991

500-32-043200-999

500-32-046345-994

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

500-32-046395-999

Requérant(e)s

Emilie Renaud

Marissa Simpson

Marcelle Turpin

Linda Hanna

Christian Reeves &amp; al

Sonia Takhmizjiz

Robert Beaulieu

Richard Walker

Johanne Jodoin

Athanasios Tom

Angelopoulos

Intimé(e)s

École de Conduite Azkiel

École de Conduite Azkiel

Foottraders Inc. a/s de

Melanie Fitzback, adm.

Salah Bouhadi

André Rouleau

Benita Santeris

Hauser Construction Inc.

Alain Ouimet

Allan Ward

William Nicholson

Projet de loi d'intérêt privé

- Avis de présentation d'un

Ordre des ingénieurs du Québec/Fonds

FÉRIQUE.

Prenez avis que l'Ordre des ingénieurs du

Québec s'adressera à l'Assemblée nationale du

Québec à sa session de l'automne pour obtenir

la passation d'un projet de loi validant certains

placements faits dans le cadre des fonds

FÉRIQUE de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur

le projet de loi doit en informer le directeur de la

législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Montréal, le 30 septembre 1999

Les procureurs du requérant

HEENAN BLAIRE

MÊMES PROBLÈMES  
UNE SOLUTION  
LA SOLIDARITÉ

(514) 257-8711

1-888-234-8533

www.dvop.org

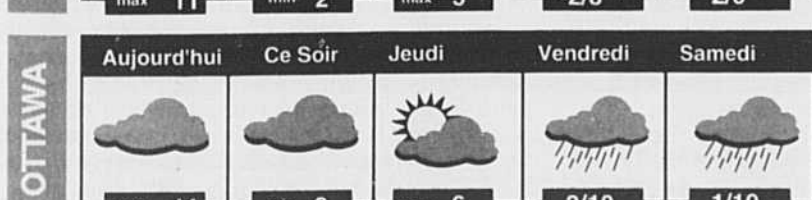
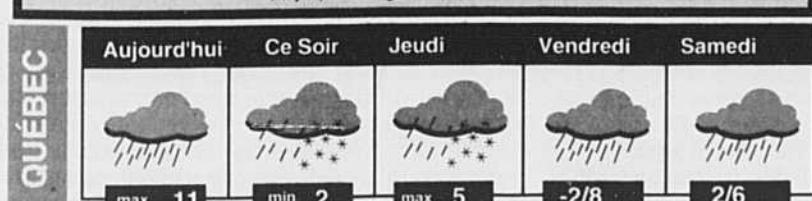
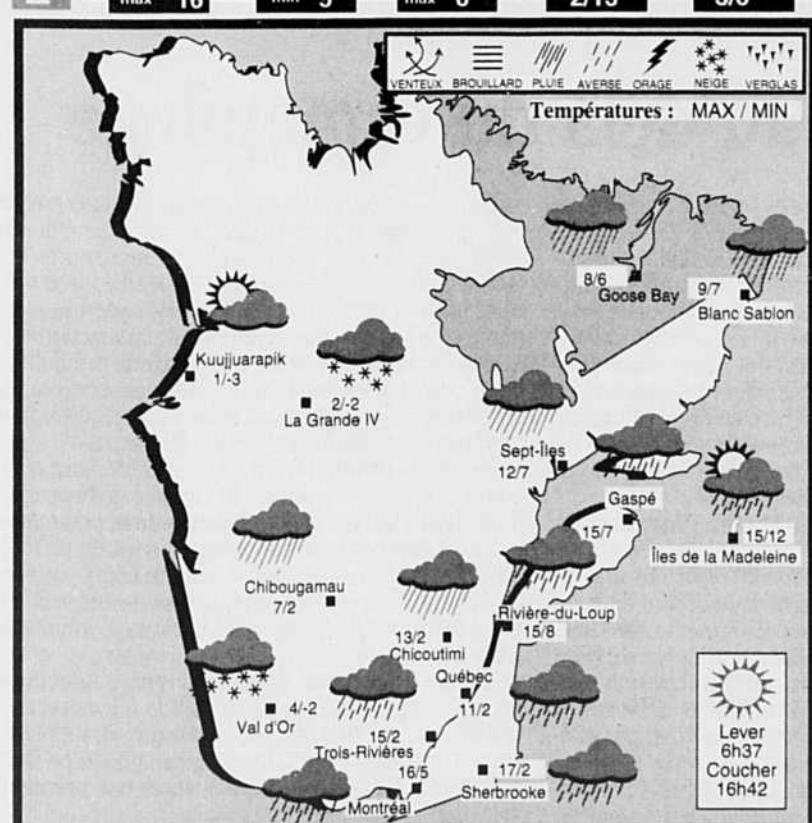
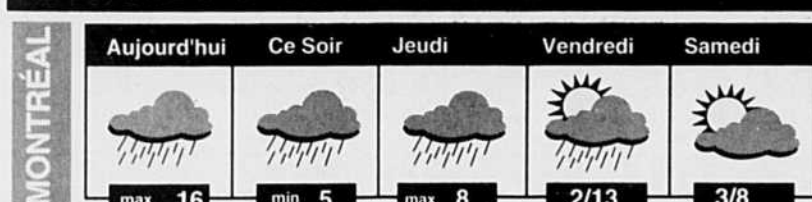
DÉVELOPPEMENT

ET PAIX

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 505-02-011095-985, ROGER LAIBERTE ET DOLORES LAIBERTE, Partie demanderesse -vs- ERIC RHEAUME, Partie défenderesse. Que le 17 de novembre 1999 à 14h45 soit au 5465, 15e Avenue, en la ville de Montréal, le procédera à la vente des biens suivants saisis en cette cause, soit: 1 système de son de marque Fisher, 1 poêle de marque Frigidaire et autres biens. ÉTUDE: JACQUES DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE, 133-A, rue Du Pacifique, Laval des Rapides, (514) 983-4583

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 505-02-011095-985, ROGER LAIBERTE ET DOLORES LAIBERTE, Partie demanderesse -vs- ERIC RHEAUME, Partie défenderesse. Que le 17 de novembre 1999 à 13h00 soit au 514, rue Drapeau, en la ville de St-Hubert, le procédera à la vente des biens suivants saisis en cette cause, soit: 1 tracteur de marque Landini et autres biens. ÉTUDE: JACQUES DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE, 133-A, rue Du Pacifique, Laval des Rapides, (514) 983-4583

## LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA



Météo-Conseil 1 900 565-4455  
Frais applicables  
La météo à la source

Environnement Canada

AVIS PUBLICS  
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites

avant 16h00 pour publication

deux (2) jours plus tard.

Publications de lundi:

Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications de mardi:

Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS  
À TOUS NOS  
ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

JEAN FORTIN & ASSOCIÉS INC.  
Syndic de faillite - Agent gestionnaire

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: SERGE LABRECQUE

AVIS est par les présentes donné que la faillite de SERGE LABRECQUE, ébéniste, demeurant et résidant au 41, rue St-Louis, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) et ayant fait affaires sous le nom de "Ébénisterie Serge Labrecque Enr" au 1245, Jacques-Cartier Sud, St-Jean-sur-Richelieu (Québec), est survenue le 21<sup>er</sup> jour d'octobre 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10<sup>er</sup> jour de novembre 1999, à 10 h 00, au bureau du Syndic au 100, Richelieu, suite 100, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6X3.

Daté de Brossard, ce 3<sup>er</sup> jour de novembre 1999.

ERIC LEBEL, CA, CIP  
Syndic désigné

Rémillard Moquin  
Nadeau Lebel Inc.  
Syndic de faillite

5811, boul. Taschereau,  
Bureau 410  
Brossard (Québec) J4Z 1A5  
Tél.: (514) 875-6633

## É D I T O R I A L

# Du déficit au saupoudrage

Depuis que Paul Martin dirige le ministère des Finances, les Canadiens ont dû s'habituer à la présentation de budgets qui sous-évaluent systématiquement l'ampleur des revenus fiscaux. Voilà sans doute l'une des raisons qui expliquent qu'on ait pris goût à son exposé financier de mi-année, meilleur indicateur de la performance budgétaire du gouvernement que le budget lui-même.

**H**ier, Paul Martin présentait sa mise à jour économique et financière annuelle devant un comité des Communes. Comme on s'y attendait, le ministre des Finances prévoit une poursuite de la croissance et des entrées fiscales bien supérieures à ce qui avait été prévu lors de la présentation du budget, en février dernier. Conséquemment, Ottawa disposera de plusieurs milliards avant même la fin du présent exercice, mais l'an prochain et les années suivantes, l'argent lui sortira carrément par les oreilles! Même en calculant une «réserve pour éventualités» de trois milliards par année, à laquelle il ajoute désormais une autre réserve qu'il nomme par coquetterie «marge de prudence» et qui grimpera jusqu'à quatre milliards par année dans cinq ans, le ministre Martin prévoit malgré tout des excédents budgétaires atteignant 5,5 milliards dès l'an prochain et autant que 23 milliards dans cinq ans. Total, donc, pour ces cinq années: au minimum 65 milliards d'excédents... plus les 28 milliards de ses réserves, ce qui nous mène à 93 milliards! N'est-ce pas là le fameux cercle vertueux que si peu de gens croyaient possible il y a seulement quelques années?

On ne se plaindra pas de ce que le gouvernement fédéral n'ait plus à emprunter pour «payer l'épicerie». Avec une dette accumulée de 575 milliards, Ottawa consacre toujours plus de 42 des 160 milliards de revenus annuels aux intérêts de la dette, et c'est autant d'argent qui ne peut pas servir au financement des programmes. Or, autre effet du cercle vertueux, depuis cinq ans, cette dette du gouvernement canadien qui diminue très lentement a tout de même fondu en regard du PIB (de 72 % à 62 %) qui, lui, augmente sans cesse. Si la tendance se maintient, elle sera de moins de 50 % du PIB à la fin de 2004.

Ce dont il faut maintenant se préoccuper, c'est évidemment de réinvestir dans certains services amochés par des années de compressions, mais aussi, de toute urgence, travailler à l'amélioration du pouvoir d'achat des Canadiens, de même qu'aux taux d'épargne et d'investissement qui sont en mauvaise posture et dont il faut craindre le pire advenant un ralentissement de la croissance.

Comme plusieurs observateurs l'ont fait remarquer au cours des derniers mois, le plus grand risque qui guette maintenant le gouvernement fédéral, c'est celui de revenir à ses habitudes d'antan: création de nouveaux programmes dont les coûts augmentent même quand les recettes fiscales diminuent, et saupoudrage politicien destiné à satisfaire les demandes les plus farfelues des corporatismes de tout acabit.

Faut-il le rappeler à nos élus, cet argent qu'ils semblent tout disposés à dépenser à gauche et à droite sans même demander l'avis des Canadiens, il provient du travail d'une minorité de gens actifs qui, pour la plupart, ont connu une baisse de leur niveau de vie depuis dix ans pour avoir répondu à l'appel des gouvernements. Maintenant que la lutte contre le déficit est gagnée, le temps est venu de leur retourner l'ascenseur.

Pour ceux qui craindraient que des réductions substantielles d'impôt nuisent à la redistribution des revenus, un objectif de premier plan dans un pays comme le nôtre, rappelons que même en laissant les dépenses totales de programmes fédéraux croître au rythme conjugué de l'inflation et de la population au cours des prochaines années, soit 3,5 milliards de dollars par année, cela laisserait des excédents budgétaires de plus de dix milliards en moyenne par an! De quoi réduire de façon significative les impôts de chaque salarié sans annuler la marge de manœuvre indispensable pour intervenir en faveur des familles et des plus démunis.

En fait, le plus grave danger qui guette le gouvernement Chrétien, ce n'est évidemment pas celui du manque d'argent mais, au contraire, celui d'une utilisation irresponsable de ce même argent.

jrsansfacon@ledevoir.ca

## Il faut régler

**L**e conflit de travail insensé qui sévit depuis plus de quatre mois à la Place des Arts entre dans une phase cruciale, alors qu'après d'interminables semaines de silence, patrons et syndiqués manifestent des signes d'ouverture. Il était temps! Souhaitons que le rapprochement soit durable afin que cesse cette grève qui a déjà beaucoup trop duré.

La culture est décidément malmenée cet automne. Les enseignants boycottent les sorties culturelles pour faire pression sur le gouvernement, pendant qu'à la Place des Arts, les puissants techniciens de l'Association internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma font la grève depuis le 22 juin. Un certain nombre d'entre eux ont trouvé du boulot dans d'autres endroits où l'association syndicale est présente, notamment au Centre Molson. Cette possibilité de gagner des sous ailleurs, combinée à des prestations de grève passablement généreuses, a permis aux syndiqués de tenir le coup sans trop souffrir. De leur côté, les cadres de la Place des Arts ont pu, en accomplissant le travail des grévistes, garder leurs locataires permanents, soit la Compagnie Jean Duceppe, l'Orchestre symphonique de Montréal et l'Opéra de Montréal — qui a cependant dû se résigner à ne présenter que des versions concert. Les Grands Ballets canadiens ont pour leur part perdu plus

de 500 000 \$ et le conflit fragilise toutes ces institutions culturelles. Par ailleurs, si les cadres peuvent très bien ouvrir et fermer des portes, baisser ou monter des rideaux, il en va tout autrement de la sonorisation à laquelle ils ne touchent pas, renonçant ainsi à un nombre important de productions qui ont passé l'automne dans d'autres lieux.

Même si les parties ont encore un bon bout de chemin à parcourir et même si rien n'a été signé, le syndicat serait aujourd'hui prêt à se contenter des mêmes hausses salariales que celles qu'accepteront les syndiqués du Front commun. À ce chapitre, donc, les syndiqués ont mis de l'eau dans leur vin puisqu'ils réclamaient, au déclenchement de leur grève, 22 % répartis sur trois ans!

Mais ils devront faire encore un bout de chemin car la Place des Arts ne peut se permettre ni d'avoir un déficit ni d'éloigner les clients potentiels parce que ses salles coûtent trop cher, ce qui a souvent été le cas dans le passé. En fait, une partie des demandes du syndicat visent justement à récupérer des privilèges abolis lors de la dernière négociation et qui n'ont pas plus leur raison d'être aujourd'hui qu'hier. Les syndiqués, par exemple, veulent être payés à temps double lorsque les spectacles présentés sont enregistrés pour la radio ou la télévision. Cette disposition fait fuir les producteurs et diminue d'autant la marge de manœuvre de la Place des Arts, alors moins en mesure d'embaucher ses techniciens, tous des pigistes. Le syndicat veut également continuer de décider qui va travailler lorsque la Place des Arts a besoin de techniciens. De son côté, la Place des Arts n'aime pas ce privilège qui, dit-elle, lui appartient.

La conciliatrice du ministère du Travail rencontre les parties demain. Direction et syndicat doivent assumer leurs responsabilités et maintenir le dialogue jusqu'à ce qu'ils soient prêts à signer une entente. Il en va de l'avenir de la Place des Arts, une institution qui doit pouvoir reprendre sa vie normale.

de 500 000 \$ et le conflit fragilise toutes ces institutions culturelles. Par ailleurs, si les cadres peuvent très bien ouvrir et fermer des portes, baisser ou monter des rideaux, il en va tout autrement de la sonorisation à laquelle ils ne touchent pas, renonçant ainsi à un nombre important de productions qui ont passé l'automne dans d'autres lieux.

Même si les parties ont encore un bon bout de chemin à parcourir et même si rien n'a été signé, le syndicat serait aujourd'hui prêt à se contenter des mêmes hausses salariales que celles qu'accepteront les syndiqués du Front commun. À ce chapitre, donc, les syndiqués ont mis de l'eau dans leur vin puisqu'ils réclamaient, au déclenchement de leur grève, 22 % répartis sur trois ans!

Mais ils devront faire encore un bout de chemin car la Place des Arts ne peut se permettre ni d'avoir un déficit ni d'éloigner les clients potentiels parce que ses salles coûtent trop cher, ce qui a souvent été le cas dans le passé. En fait, une partie des demandes du syndicat visent justement à récupérer des privilèges abolis lors de la dernière négociation et qui n'ont pas plus leur raison d'être aujourd'hui qu'hier. Les syndiqués, par exemple, veulent être payés à temps double lorsque les spectacles présentés sont enregistrés pour la radio ou la télévision. Cette disposition fait fuir les producteurs et diminue d'autant la marge de manœuvre de la Place des Arts, alors moins en mesure d'embaucher ses techniciens, tous des pigistes. Le syndicat veut également continuer de décider qui va travailler lorsque la Place des Arts a besoin de techniciens. De son côté, la Place des Arts n'aime pas ce privilège qui, dit-elle, lui appartient.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
 Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
 Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
 Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
 MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



## LETTRES

### Plus de vandales au Québec

Très beaux, leurs graffitis. Si c'est ça le vandalisme, il nous faudrait plus de vandales au Québec: ça embellirait notre environnement! Quant à moi, les promoteurs qui construisent ces hideux développements immobiliers (l'expression «casernes bolcheviques» serait plus appropriée) partout en banlieue méritent 100 fois plus d'être traités de vandales!

Karim Lebnan  
 Outremont, 27 octobre 1999

### Les graffitis et la STCUM

Dans la controverse sur les graffitis du métro, il y a lieu de rappeler que l'exemple vient de haut. Depuis quelque temps, en effet, la STCUM accepte toutes sortes de publicités qui amoient le métro. Pour le bon prix, un annonceur (lait, jeans, cellulaires, etc.) peut barbouiller les guichets, les murs hors des cadres habituels, le plancher même des stations et, bien sûr, des trains complets!

Ces pubs sont d'autant plus efficaces au gré des annonceurs qu'elles semblent transgresser un interdit. Elles font éphémère, spontané et baveux. Bref, elles épousent l'esthétique graffiti.

De quoi se plaint alors la STCUM? Pourquoi tolère-t-elle les graffitis de McDonald's et pas ceux d'ados en mal d'affirmation? Bien sûr, l'un est payé et l'autre pas, mais la publicité autorisée finit par coûter cher si elle enlaidit d'abord le métro, puis encourage les graffitis non autorisés, puis entraîne des frais de nettoyage. Est-il trop tard pour faire marche

arrière? Car, ironiquement, quand les murs du métro étaient exempts de ces pubs payantes pseudo-sauvages, on y voyait peu de graffitis, même si les stations de New York en étaient inondées depuis longtemps, comme les murs du centre-ville mont-réalis. Même les tagueurs avaient plus de respect pour le métro quand la STCUM avait de plus hauts standards esthétiques! Les graffitis ne sont peut-être pas une conséquence unique, directe et inévitable de la nouvelle politique d'affichage dans le métro, mais la coïncidence mérite d'être relevée.

Normand Cusson  
 Montréal, 28 octobre 1999

### Les bonnes manières ne paient pas toujours

La photo de la une du 28 octobre, illustrant la fermeture de la taverne Saint-Régis, a fait revenir à ma mémoire un souvenir assez spécial. J'étais étudiant au collège Sainte-Marie dans les années 1940 à 1948.

A cette époque-là, de nombreux étudiants du Sainte-Marie étaient de bons clients de la taverne Saint-Régis. Pensant bien faire, le patron du temps appela le recteur de Sainte-Marie pour le féliciter de ses bons étudiants qui se comportaient en vrais gentlemen dans son établissement! Résultat: réunion des professeurs et de tous les élèves à la salle académique du Gesù, où le recteur annonça officiellement: «À partir d'aujourd'hui, si un étudiant de Sainte-Marie est surpris à entrer ou à sortir de la taverne Saint-Régis, il sera automatiquement renvoyé du collège.» Comme quoi les bonnes manières ou le savoir-

vivre ne paient pas toujours!  
 Bernard Lebel  
 Rimouski, 28 octobre 1999

### Compagnon du doute ou bâtard de Voltaire?

Quelle ne fut pas ma surprise, l'autre jour, lorsque je vis M. Saul saluer de la main le bon peuple lors du couronnement de Mme Clarkson. Tel un prince, ou plutôt un courtisan, M. Saul semblait bien à l'aise dans son nouveau rôle rattaché au pouvoir public.

Pourtant, c'est bien ce même écrivain qui commentait: «Croire qu'une classe d'individus, quelle qu'elle soit, puisse agir de manière désintéressée pendant plusieurs siècles, c'est faire preuve d'un optimisme excessif. Si admirables que soient certains aspects de notre société, au fond, elle n'en demeure pas moins une civilisation de courtisans» (Les Bâtards de Voltaire, page 85).

Devons-nous comprendre que si M. Saul a décrié si souvent le pouvoir, c'était pour mieux s'en rapprocher? Peut-être aurait-il mieux valu qu'il tourne sa plume sept fois avant d'écrire: «Pouvoir public: la complexité requise pour réussir dans les systèmes technocratiques modernes ne fait-elle pas du pouvoir un objectif autojustificateur récompensant le courtisan plutôt que le service du bien public?» (Le Compagnon du doute, page 256).

Rock R. (pas Ralston, veuillez m'en excuser) Beaudet  
 Force Jeunesse, faculté de théologie, UdeM  
 Montréal, 22 octobre 1999

## LIBRE OPINION

# Sélection en médecine: au delà du camouflage

LUC CÔTÉ

Travailleur social, andragogue,  
 président du comité d'admission au programme  
 de médecine 1999-2000, Université Laval

**D**ans une «libre opinion» parue le 27 octobre dernier, *L'accès à la médecine, un arbitraire camouflé générateur du profil des médecins de demain*, l'auteure, Véronique Poulin, concluait qu'à l'Université Laval, il y a des règles cachées, que leur application crée des préjugés et que cette institution camoufle soigneusement des pratiques hautement arbitraires. Au fond, son texte pose deux questions: la transparence des critères de sélection fondés sur les notes et l'importance de sélectionner des médecins aptes à relever les défis de demain.

La première partie de ce propos concerne tous les programmes contingents, et pas seulement le programme de médecine. Il est vrai, et ce n'est pas «camouflé», que la Conférence des recteurs et principaux des universités québécoises (CREPUQ) fait un classement des collèges à partir d'un indice de force qui sert au calcul de la cote de rendement du candidat. Si les coefficients les plus élevés sont reliés aux collèges situés dans «les milieux urbains les plus nantis», c'est le reflet des inégalités sociales qui perdurent dans notre société, ce qui nous interpelle tous en tant que citoyens. Cette réalité favorise sans doute les étudiants des centres urbains; d'ailleurs, il arrive que des étudiants originaires des régions viennent faire leurs études collégiales en ville pour «augmenter leurs chances» d'entrer dans un programme contingenté.

Il y a 10 ou 15 ans, il arrivait que des étudiants de la ville, inquiets de leurs performances scolaires au secondaire, aillent étudier dans un cégep ayant la réputation d'être faible afin d'augmenter leur cote Z (cote influencée par la performance du groupe). Les étudiants sont intelligents et chaque règle secrète ses voies de contournement. L'une des conséquences néfastes du recrutement prépondérant en milieu urbain pour la médecine est la difficulté de la répartition des effectifs médicaux en région, puisque le facteur influençant le plus le retour de professionnels en région, c'est lorsque les deux conjoints, j'ai bien dit les deux, sont originaires de la région.

Par ailleurs, depuis quelques années, l'Université Laval (et non la faculté de médecine) a décidé de calculer la cote de rendement des candidats universitaires qui veulent être admis dans un programme contingenté à partir notamment d'un «indice de force des programmes». Cette pratique a pour effet d'avantager les candidats provenant de programmes universitaires en sciences de la santé (en passant, le baccalauréat en sciences infirmières est aussi contingenté), ce qui n'est pas étonnant puisque ces étudiants ont déjà fait l'objet d'une sélection de même nature que celle de la médecine.

Comme le souligne Mme Poulin, l'ombudsman dénonce à juste titre le fait que ces coefficients ne soient pas diffusés. Le précédent protecteur universitaire de même que le comité d'admission de la faculté de médecine l'ont fait aussi avant elle, sans succès. Entre-temps, les étudiants continuent de faire des choix stratégiques même si l'information officielle ne circule pas: certains étudiants s'inscrivent dans un programme universitaire pas tant par intérêt mais parce qu'il les positionnera mieux pour entrer en médecine. Cette pratique a des répercussions fâcheuses sur ces «programmes-passerelles» en terme de motivation de certains étudiants et de perte d'effectifs.

Quant à «l'arbitraire» de l'admission dans un programme contingenté, il faut d'emblée réaliser que c'est le fait de faire une sélection qui est, en soi, injuste. Le seul moyen de pallier cette injustice serait de tirer au sort les élus. L'opposition la plus véhémente provient des étudiants... et pourtant, cela se fait en Hollande depuis une vingtaine d'années. Remarque bien que tout ne serait pas réglé car il faudrait quand même établir des exigences minimales pour avoir le droit «d'être dans le chapeau».

### L'admission en médecine

Maintenant, abordons l'admission en médecine, que je connais bien. Autrefois, le fait d'avoir un parent médecin avait, parmi d'autres critères, une certaine influence sur la décision; c'est chose du passé. Rappelons les deux grandes raisons du contingentement: avoir un taux élevé de diplomation, car le coût social de ces études est élevé, et offrir des conditions optimales de formation clinique, car les

milieux de stage sont limités en terme de capacité d'accueil. Ainsi, la performance scolaire demeure le critère de sélection le plus influent dans toutes les facultés de médecine nord-américaines parce que c'est un bon prédicteur du succès académique et parce que les notes se comparent plus facilement que les impressions. Est-ce le meilleur prédicteur de la qualité d'un médecin? Cette question est au cœur des préoccupations des services d'admission des facultés de médecine depuis 40 ans.

Les règles d'admission en médecine sont révisées chaque année par les 17 membres du comité d'admission (dont cinq étudiants et deux personnes hors médecine) et publiées dans le guide de l'admission. Plusieurs tentatives ont été faites pour introduire des critères autres que les notes et la faculté de médecine de l'Université Laval a été avant-gardiste à cet égard.

En effet, le comité d'admission en médecine a réussi à introduire un contrepoint à la sélection seulement par les notes en restaurant, dès 1990, la prise en considération de caractéristiques personnelles de 350 candidats retenus après une première sélection.

Cette innovation a requis dix années de remise en question, de mobilisation, de conviction et de lutte contre le *statut quo*. Ainsi, l'appréciation par simulation (APS) fait partie du processus de sélection; elle vise à observer, lors de plusieurs mises en situation simulées, des dispositions essentielles à l'exercice de la médecine, par exemple la capacité d'aide, la communication interpersonnelle, le jugement critique, l'aptitude à prendre des décisions. Ainsi, chaque année, environ 350 candidats sont convoqués aux séances d'APS où ils sont observés chacun par trois professeurs dans sept situations différentes. L'introduction de ce critère d'admission modifie l'offre pour une quarantaine de personnes.

En terminant, il faut être conscient que, quelles que soient les règles du jeu, il y a grosso modo un admis pour dix à douze candidats (en 1999, 128 sur 1470), de sorte que le comité d'admission fait davantage de refus que d'offres. Son rôle est donc de définir les critères les plus équitables possibles sur lesquels s'appuyer pour justifier chacune de ses décisions.

## IDÉES

Extrait du livre de Frédéric Bastien, *Relations particulières*

# Pourquoi Mitterrand a-t-il refusé de tenir le Sommet francophone sans le Québec?

En 1983, pressé de tenir le Sommet de la francophonie, François Mitterrand se déclare prêt à le faire sans le Québec afin de ne pas être retardé par les sempiternelles querelles Québec-Ottawa. Pourtant, il revient sur cette décision. Voici pourquoi. Les intertitres sont de nous.

FRÉDÉRIC BASTIEN

Nous publions ici un extrait du livre de Frédéric Bastien, *Relations particulières* – La France face au Québec après de Gaulle, publié chez Boréal et qui sera en librairie à compter d'aujourd'hui.

Frédéric Bastien

## RELATIONS PARTICULIÈRES

La France face au Québec après de Gaulle



Boréal

C'est le 28 juin 1983 que Mitterrand a pris sa décision finale. Ce jour-là, deux notes diplomatiques atterrirent sur son bureau. La première, datée de la veille, est de Régis Debray et lui recommande d'aller de l'avant sans le Québec. Le conseiller rappelle que ses propositions, dans leurs grandes lignes, ont été acceptées par Trudeau. Et conclut que cette condition préalable étant remplie, conformément à l'exigence de Mitterrand, il est possible de passer à l'étape d'un pré-sommet informel. Or, poursuit Debray, avec l'arrivée de Brian Mulroney à la tête du Parti conservateur canadien, il est désormais inutile d'attendre l'arrivée d'un anglophone à la tête du gouvernement canadien:

«Conservateur ou libéral, avec Mulroney ou Trudeau, le gouvernement fédéral de demain sera encore francophone. Attendons que Trudeau s'en aille et son successeur anglophone sera plus conciliant»: cet argument n'en est plus un [...].

«Ce qui pourrait être dit à Lévesque si vous voulez poursuivre:

■ que vous avez bien pris en compte sa demande de ne rien décider avant d'avoir conféré avec lui;

■ que le statut de gouvernement participant obtenu par le Québec à l'ACCT est à nos yeux irréversible et légitime. Les Canadiens ont assuré que, s'ils n'entendaient pas laisser le Québec monter les enchères, ils ne feraient rien pour revenir en deçà du statu quo;

■ que donner dès maintenant une visibilité internationale forte à la francophonie sert les intérêts à long terme du Québec en crédibilisant ses aspirations à l'indépendance;

■ que pour considérable qu'il soit, l'arbre québécois ne saurait nous masquer la forêt des intérêts du français dans le monde, des Caraïbes au Pacifique Sud, en passant par le Maghreb et l'Océan Indien.

■ A la fois Québec et Ottawa ont fait de ce projet une partie de bras de fer à usage interne. Il serait regrettable de servir d'otage ou de garant à l'une ou l'autre partie en se laissant happer par des enjeux politiques qui ne sont pas les nôtres. Nous n'avons pas à choisir entre le mirage Trudeau et la myopie Lévesque [...].

«La partie est largement psychologique. Politiquement, la marge de manœuvre des Québécois apparaît réduite. En tout état de cause sur cette question, un aparté ostensible avec M. Lévesque à l'issue du déjeuner serait fort opportun.»

### Années décisives

L'aparté avec Lévesque, en fait la promenade dans les jardins de l'Élysée, est la seule recommandation de Debray que François Mitterrand va retenir. Car au moment même où son conseiller culturel lui recommande d'aller de l'avant, le président reçoit une deuxième note, celle-là

de son conseiller diplomatique. Hubert Védrine fait valoir que les deux prochaines années seront décisives pour l'avenir politique de Pierre Trudeau et de René Lévesque, puis analyse longuement le rôle du francophone Trudeau à la tête du gouvernement fédéral:

«[...] Compte tenu de cette tension exacerbée au cours des deux prochaines années à venir entre le Canada et le Québec, et entre les deux combattants politiques qui personnifient depuis longtemps cette lutte de part et d'autre, tout (visites, sommets, projets de coopération, anniversaires, etc.) sera prétexte pour Ottawa à banaliser et humilier le Québec, et pour le Québec à revendiquer des compétences ou des égards qui outrepassent l'état actuel de la réalité politique et du droit. Chacun à tout instant cherchera à se servir de la France.

«Compte tenu de cette situation, il me semble que nous devons maintenir et améliorer nos rapports bilatéraux avec le Canada; prendre au sérieux les aspirations québécoises — indépendamment de la personnalité de M. Lévesque — sans pour autant prendre fait et cause pour son gouvernement; empêcher que la France soit utilisée par l'un des deux antagonistes contre l'autre.

«Le Québec demeure malgré tout notre principal point d'appui en Amérique du Nord, évidemment sur le plan culturel mais aussi sur le plan économique. Cette province continue ainsi à représenter 50 % de toutes nos exportations au Canada. Les ouvertures faites par M. Trudeau ne se sont pas jusqu'à présent concrétisées en ce qui concerne le reste de la fédération [...]. Ces promesses risquent de rester sans suite du fait de la mainmise des États-Unis au Canada, du protectionnisme canadien et de l'impact limité de la volonté politique d'Ottawa, si elle existe vraiment...»

### Un éclairage révélateur

Un développement ultérieur permet de jeter un éclairage révélateur sur l'évolution de la pensée présidentielle. À l'automne 1983, trois mois plus tôt, le diplomate Renaud Vignal reçoit un coup de téléphone de François Chair, le

directeur de cabinet de Claude Cheysson. «Écoute, lui dit-il, on pense à toi pour Québec.» Le 10 octobre 1983, il est à l'Élysée, François Mitterrand veut parler avec lui de la question du Québec.

Le président poursuit en analysant les différents aspects d'un conflit Québec-Ottawa auquel il ne se sent pas partie mais qui l'empêche de convoquer le sommet. En filigrane, il suggère à Vignal d'être prudent et neutre dans cette affaire. Et il en vient finalement aux raisons qui, pour l'instant, condamnent son projet à l'impasse:

«La francophonie est compliquée à mener, ces gens [Trudeau et Lévesque] s'observent en chiens de faïence et il n'y a rien à faire pour les débloquer. À la limite, il faudrait faire la francophonie sans eux. Le sommet francophone continue à m'intéresser, mais ces deux hommes le jugent à l'aune de leur propre querelle. Il faudra sans doute attendre qu'ils aient libéré leur pouvoir. On me dit que dans l'un et l'autre cas, cela pourrait ne pas tarder.»

En somme, Mitterrand conclut que Trudeau et Lévesque se détestent profondément et que cette haine mutuelle empêche la tenue du sommet. Qu'il juge Lévesque obnubilé par un nationalisme désuet n'a rien de surprenant. Mais qu'il considère que Trudeau est motivé par le désir de nuire à Lévesque, cela constitue une nouveauté. Peu de temps auparavant, il pensait encore que le Canadien se montrerait raisonnable. De toute évidence, les manœuvres du premier ministre fédéral se sont retournées contre lui. Le 30 mai 1983, Trudeau rendait public son entretien avec Mitterrand, alors que cela devait rester confidentiel. Il refusait ensuite de voir Debray. Le 14 juin, il demandait à la France d'annoncer la date du sommet avant la visite de René Lévesque, puis il en remettait encore en accordant une entrevue au *Devoir*.

De plus, Mitterrand conçoit le sommet comme un outil autant, sinon plus, de politique intérieure que de politique étrangère. Pour rehausser son crédit, il veut inscrire son nom avec celui des pères de la francophonie.

### Menu indigeste

Sur les belles images du président entouré des nations francophones, c'est l'absence des Québécois qui risque de monopoliser l'attention médiatique.

Mais à ce menu indigeste, il manque encore le plat de résistance, Jacques Chirac. La journée même où Mitterrand rencontre René Lévesque, le chef du RPR navigue lui aussi en eaux québécoises. Il hisse ses couleurs devant la presse. C'est le pavillon noir, il n'y aura pas de quartier:

«Le Québec saura apporter sa contribution originale et nécessaire au développement de la grande œuvre francophone dans le monde. Le Québec y a sa place naturellement; il s'y exprime déjà à part entière et la France, dans sa fidélité à l'histoire et la certitude de l'avenir, n'admettra jamais qu'il en soit écarté.»

Comme il l'avait fait jadis avec Giscard, Chirac s'approprie à se lancer dans une charge contre Mitterrand par Québec interposé. Le président sait très bien ce qui l'attend. Pareille controverse ne ressemble en rien au scénario de départ, et cela, à un moment où les choses vont de mal en pis pour le PS.

Depuis 1967, cet homme n'a jamais cessé de considérer «l'affaire du Canada» comme une lubie de De Gaulle, ce «Bolivar à retardement». À l'heure des grands ensembles comme cette Europe qu'il chérit, le nationalisme québécois lui semble plus que jamais dépassé. Désormais, toutefois, le général n'est plus là, la droite a été vaincue, c'est Mitterrand seul qui décide. Il est finalement arrivé devant ce Rubicon québécois qu'il avait toujours imaginé comme un maigre ruisseau. À l'instar de César, s'approprie-t-il à dire *alea jacta est*? Non, il s'arrête in extremis. Le courant est trop fort, Mitterrand rebrousse chemin. Il ne fera pas le sommet sans les Québécois.

Alain-Robert Nadeau

...



## Le pêcheur de perles

L'utilisation du titre de ce magnifique opéra de Bizet me permet de réunir en agrégat un certain nombre de perles trouvées dans l'actualité. D'abord, la réaction de l'expert qui a rendu témoignage dans l'affaire Marshall. Ensuite, l'absence de réaction de la juge Côté au jugement antagonique de l'un de ses collègues, que déposait le ministère de la Justice dans l'affaire The Lyon and the Wallrus.

La semaine dernière, le D<sup>r</sup> Stephen Patterson, qui avait témoigné à titre d'expert dans l'affaire Marshall, s'est dit mal compris et offensé, affirmant même que sa pensée aurait été travestie par les juges de la majorité, et que la Cour suprême n'ait pas retenu ses conclusions au sujet des traités conclus entre les autochtones et les autorités britanniques.

Sa réaction a de quoi surprendre. S'il est vrai qu'un témoin expert, par opposition à un «témoin ordinaire» (lequel rapporte essentiellement les faits dont il a eu personnellement connaissance), peut, en se fondant sur des éléments factuels précis, tirer certaines conclusions logiques qui en découlent, son témoignage n'est pas à lui seul concluant.

L'appréciation des faits et des conclusions qu'un ou plusieurs témoins experts peuvent en tirer revient aux juges. C'est le rôle des juges. Celui des témoins experts est de donner une opinion objective fondée sur des éléments factuels précis. Lorsqu'un témoin expert critique publiquement l'appréciation qu'un tribunal a faite de son témoignage, son opinion devrait apparaître dans la chronique d'un journal et non dans l'enceinte d'un tribunal.

La décision de la juge Côté, de la Cour du Québec, sur la langue d'affichage a fait couler beaucoup d'encre depuis la semaine dernière. L'explicitait, dans «*Paix sociale et magistrat*» (chronique parue le 27 octobre), pourquoi je pensais qu'elle avait raison. Mais depuis, Robert Dutrisc, correspondant parlementaire du *Devoir*, a rapporté que la juge Côté avait délibérément ignoré une décision antagonique de l'un de ses collègues de la Cour du Québec.

La question qui se pose est donc la suivante: est-ce que la juge Côté devait considérer cette décision? L'obligation qu'a un juge de s'en tenir aux principes énoncés dans les décisions antérieures rendues par un tribunal qui lui est hiérarchiquement supérieur est consacrée par la règle du précédent. Selon cette règle du précédent — que les avocats désignent toujours par son appellation latine *stare decisis*, qui provient de la maxime *Stare decisis et non quieta movere* (s'en tenir aux règles établies et ne pas les remettre en question) —, les tribunaux sont liés par les principes énoncés dans des décisions antérieures qui impliquent des faits et des principes de droit semblables.

Est-ce à dire qu'un juge est lié par les décisions rendues par sa propre cour? Bien que les avocats intéressés par cette question se disputent toujours à savoir s'il existe une obligation formelle en ce sens, ils s'entendent tous pour affirmer que, même en l'absence d'une obligation formelle, les juges respectent généralement les décisions de leurs collègues à moins qu'ils puissent en distinguer les faits.

C'est ce qu'on appelle la courtoisie. Ignorer délibérément une décision antagonique de l'un de ses collègues ne participe certainement pas à la définition de la courtoisie.

### Thomas

Thomas est le titre dont je coiffai certaines chroniques ou portions de chroniques qui auront pour objet les sources d'information, ouvrages politiques et juridiques, qui permettront de définir cette frontière ténue entre le pouvoir politique et le pouvoir juridique, plus particulièrement les aspects juridiques des décisions politiques et les aspects politiques des décisions judiciaires.

Pourquoi Thomas, me demanderez-vous? Thomas pour Thomas Jefferson. En plus d'avoir rédigé la Constitution de la Virginie et le paragraphe liminaire de la Déclaration d'indépendance des États-Unis, il a fondé l'université de la Virginie et constitué le noyau de la Bibliothèque du Congrès. Il a aussi été président des États-Unis, mais pour lui, il s'agissait d'un événement qui ne méritait pas d'être souligné.

Bref, la recherche du savoir et la poursuite de l'excellence étaient le lot de Thomas Jefferson. Cette anecdote de JFK à son sujet illustre admirablement bien ces propos. S'adressant à une assemblée composée uniquement de Prix Nobel à la Maison-Blanche, le président Kennedy déclara que c'était la première fois que se trouvaient réunis autant de savoir et de connaissance dans la même pièce, à l'exception peut-être, s'empressa-t-il d'ajouter, lorsque Thomas Jefferson y dinait seul...

Ouvrages reçus: des Éditions Wilson & Lafleur: *Les Tribunaux et les questions politiques: Charte des droits de la personne*. Des Éditions Yvon Blais: *La Qualification juridique de l'acte de mise en banque d'ADN: Le Processus législatif et réglementaire au Québec; Législation sur les armes à feu; Justice pour chaque enfant: vision nouvelle d'un monde sans violence; Histoire du Barreau de Montréal; Code criminel annoté et lois connexes; Code civil du Québec*.

alain-robert.nadeau@atreide.net

### La place de la religion à l'école

# Le Congrès juif canadien propose un système à deux têtes

DAVID BIRNBAUM

Directeur général de la section québécoise du Congrès juif canadien

La section québécoise du Congrès juif canadien a présenté hier son mémoire devant la Commission parlementaire sur la place de la religion à l'école.

Approximativement 50 % de nos 7100 jeunes fréquentent des écoles du réseau parapublic d'écoles juives. Les autres étudient dans les écoles anglaises ou françaises des commissions scolaires linguistiques récemment restructurées ou encore dans les écoles privées laïques. Si le profil de ces clientèles d'étudiants peut différer à certains égards, les principes en vertu desquels notre communauté juive traite la question de la religion dans les écoles sont néanmoins parfaitement cohérents.

Trois principes ont constamment guidé notre réflexion et nos interventions publiques quant aux problèmes soulevés par le Groupe de travail sur la place de la religion dans les écoles du Québec: les principes de l'équité, du choix des parents et de la primauté des droits et libertés de la personne.

### De la place pour deux types d'écoles

Pour nous, il est évident que certains Québécois doivent avoir accès à un réseau d'écoles financé à même les fonds publics, entièrement non confessionnel et qui n'impose pas d'instruction ni de valeurs religieuses aux personnes qui choisissent l'enseignement laïque. Des programmes religieux particuliers pourraient être offerts dans ces écoles, en dehors des heures d'enseignement et non aux frais de l'État. Il est maintenant clair qu'un grand nombre de Québécois souhaitent se doter d'un tel système scolaire, où l'orientation, l'environnement et le programme d'enseignement ne sont teintés d'aucune orientation religieuse.

D'autres parents, dont la vaste majorité des parents de la communauté juive, soutiennent que l'école est le lieu de transmission par excellence des valeurs religieuses à leurs enfants. L'article 41 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec stipule — et nous croyons que le respect des Québécois pour la diversité l'exige — que les parents ont le droit de choisir pour leurs enfants une école avec une orientation religieuse.

Notre modèle propose donc la création d'écoles religieuses qui dispenseraient une éducation avec un contenu religieux spécifique en plus du régime pédagogique, ou la portion laïque de l'enseignement serait totalement financée par le gouvernement. Ce système ferait l'objet d'une réglementation stricte et respecterait les exigences du régime pédagogique établies par le ministère de l'Éducation. Notre réseau existant d'écoles juives, qui donnent un exemple de ce modèle, serait maintenu et pourrait servir d'exemple intéressant pour d'autres. Compte tenu du souhait exprimé par des parents, certaines écoles publiques existantes pourraient choisir de s'affilier à ce système.

### Instauration graduelle

Il ne fait pas de doute que ce réseau parapublic devrait être instauré graduellement et que les structures qui soutiendront ces écoles devront être définies après mûre réflexion. Ces écoles devraient-elles être associées aux commissions scolaires linguistiques existantes? Devraient-elles fonctionner en vertu de la Loi sur l'enseignement privé? Faudrait-il modifier cette loi? De quelle façon l'autonomie de ces écoles serait-elle le mieux préservée? Toutes ces questions devront être étudiées soigneusement. Encore une fois, la structure actuelle du réseau d'écoles juives pourrait fournir, à tout le moins, un cadre provisoire pour la création d'écoles en conformité avec ce modèle.

C'est en appliquant ce modèle, croyons-nous, que le concept d'éducation prend tout son sens. En effet, pour

certains parents exigeant une éducation religieuse, l'apport de l'école laïque se situerait au niveau de l'instruction définie comme transmission d'outils de connaissances, alors qu'il y manquerait la dimension essentielle de l'apprentissage, du respect et de la mise en pratique des valeurs spécifiques, chères à toute tradition, qu'elle soit catholique, protestante, islamique, juive ou autre.

Un troisième volet serait constitué d'écoles privées offrant une orientation ou un programme laïque ou religieux spécifique et fonctionnant, comme c'est le cas actuellement, en vertu de la Loi sur l'enseignement privé.

Nous savons qu'il sera important de progresser avec mesure et précaution dans l'implantation du changement structurel proposé ci-dessus. Néanmoins, nous croyons que le modèle que nous proposons répond aux exigences législatives, éthiques et sociologiques complexes, et souvent concurrentes, qui sont imposées à nos structures scolaires au Québec.

La section québécoise du Congrès juif canadien considère que le Groupe de travail sur la place de la religion à l'école a apporté une importante contribution au débat sur l'éducation avec la publication de son rapport intitulé *Laïcité et religions – Perspective nouvelle pour l'école québécoise*. En tant que participants à ce débat, nous sommes d'avis que tout changement au système d'éducation du Québec doit être fondé sur les trois principes d'équité, du choix des parents et de la primauté de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Nous croyons que le modèle que nous proposons permettra au système d'éducation du Québec d'évoluer en conformité avec les souhaits des parents, sans discrimination et dans le respect intégral des droits fondamentaux de la personne, tels que protégés par les chartes québécoise et canadienne.

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice); Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (reluctants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutrisc (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dube (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Berubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bedard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonte (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur); Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## COUR

SUITE DE LA PAGE 1

d'assumer leurs fonctions sans limitation physique.

La cause a cheminé d'un tribunal à l'autre, et les plaignants ont finalement obtenu gain de cause en Cour d'appel du Québec, qui a conclu à l'unanimité que, dans les deux cas, le droit à l'égalité de M. Troilo et Mme Mercier, protégé par l'article 10 de la charte québécoise, a été violé.

L'histoire ne s'est pas arrêtée là, au contraire. Les villes de Montréal et de Boisbriand ont obtenu l'autorisation de faire appel à la Cour suprême afin qu'elle clarifie l'interprétation à donner à la notion de handicap telle que définie par le jugement de la Cour d'appel. L'état de santé fait-il partie de la notion de handicap? La Cour d'appel du Québec donne-t-elle une portée beaucoup trop large à la notion de handicap? Telles sont les questions auxquelles les juges du plus haut tribunal du pays devront apporter une réponse. Les enjeux sont énormes, tant pour les employeurs que pour les simples citoyens. Si le jugement de la Cour d'appel du Québec est maintenu, tous les sujets à risque qui pourraient développer des problèmes de santé — porteurs du VIH, personnes atteintes d'hypertension, etc. — pourraient faire appel à la protection de la charte pour défendre leur point de vue devant les tribunaux.

Et ce n'est pas un débat à l'Assemblée nationale ou un référendum qui vont permettre de trancher la question, mais plutôt la Cour suprême du Canada. C'est comme ça. Palmerino Troilo y réfléchit depuis près d'une décennie, mais il n'a toujours pas réussi à se faire à l'idée qu'il sera en Cour suprême lundi. «Ça fait spéciale», dit-il laconiquement.

Depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, en 1982, la Cour suprême joue un rôle de premier plan. Ses décisions sont finales, et les gouvernements osent rarement se prévaloir de leur pouvoir: celui de refaire une loi que la Cour suprême a attaquée, charcutée, modifiée.

Sauf quelques rares exceptions, ce sont les juges de la Cour suprême qui définissent les valeurs fondamentales de la société.

Faut-il décriminaliser ou non l'aide au suicide? La Cour suprême a dit non en 1993, refusant que Sue Rodriguez, atteinte d'une maladie incurable, puisse légalement être aidée à mourir, selon ses propres volontés. Les limites de dépenses imposées aux tiers partis sont-elles trop sévères dans la loi référendaire québécoise? La Cour suprême a jugé que oui et a invalidé un chapitre important de la loi québécoise. Le fœtus a-t-il des droits en vertu du Code criminel? Non, a encore tranché la cour.

Droit à l'avortement, reconnaissance des conjoints de même sexe, euthanasie, fin de la danse contact dans les bars, la Cour suprême s'est prononcée au fil des ans sur les sujets les plus chauds de l'actualité canadienne.

Les critiques de la Cour suprême dénoncent ce qui, pour eux, est devenu «une république des juges». Mais pour Jean-Claude Leclerc, professeur de journalisme à l'Université de Montréal et détenteur d'une formation en droit, il s'agit d'un faux débat. «Les juges appliquent les lois qu'ils ne font pas. Si une loi est mal faite, un Parlement peut toujours la refaire, dit-il avec justesse. Le seul pouvoir dont le Parlement est privé et dont la cour est aussi privée, c'est celui de prendre des décisions injustes, des décisions qui vont bafouer des droits, des libertés fondamentales.»

«Dans certains cas, si le Parlement faisait son travail, la Cour suprême n'aurait pas à intervenir», ajoute-t-il.

Antonio Lamer, le juge en chef de la Cour suprême, qui tire sa révérence en janvier, s'est porté à la défense de l'institution dans les dernières semaines, ce qui a eu l'heur de surprendre. Les juges de la Cour suprême sont confrontés aux plus grands et aux plus difficiles débats de société parce que les gouvernements laissent aux cours le soin de décider. Le jugement est sévère mais juste.

Pourtant, Jean-Claude Leclerc s'accorde bien de cet état de fait. «Un juge est guidé par sa conscience, la loi et les faits qui sont mis en preuve devant lui, alors que le député est guidé par sa réélection, l'autorité du parti, l'autorité du chef, ses préjugés et ses aspirations.»

Qui est le mieux placé pour décider? Le juge ou le politicien? Palmerino Troilo ne s'en soucie guère. Il attend avec impatience le jour J pour en finir avec cette histoire. Il n'a jamais voulu se rendre en Cour suprême, mais il y est. «Peu importe le verdict, dit-il. En autant que ça soit fini.»

Ce soir, à l'émission *Les Règles du jeu*, sur les ondes de TéléQuébec, on présente un reportage sur la Cour suprême du Canada.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces

## et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Infos de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## MARTIN

SUITE DE LA PAGE 1

dès 2004-05. Sur le front fiscal, il a insisté plus que jamais auparavant sur la nécessité de réduire les impôts et sur son intention de présenter un plan pluriannuel dans son prochain budget, un plan qui devrait comporter des objectifs précis, comme il l'avait fait pour la lutte contre le déficit. «Le besoin de réduire les impôts n'est pas sujet à débat. Il ne s'agit pas d'une option parmi d'autres. Il ne s'agit pas d'une mesure secondaire, ni d'une idée que l'on ne considère qu'après avoir épuisé la liste des projets de dépenses. Une croissance économique vigoureuse et soutenue passe nécessairement par une réduction des impôts», a-t-il dit avec fermeté.

Le ministre a établi quelques balises tout en demandant au comité d'examiner, entre autres, les seuils et les taux d'imposition. Pour sa part, il entend donner priorité aux familles à faible ou moyen revenu, favoriser un allègement général de l'impôt des particuliers mais sans s'endetter pour offrir ce répit fiscal. M. Martin n'a toutefois offert aucun chiffre, ce qui en a déçu plusieurs.

Dans un geste qui semblait destiné à apaiser les attentes, il a annoncé une réduction de 0,15 \$ du taux de cotisation à l'assurance-emploi. Ce taux passera, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, de 2,55 \$ à 2,40 \$ par 100 \$ de gains assurables. Les employés et les employeurs économiseront au total 1,2 milliard de dollars.

Cette réduction ne remet pas en cause ses prévisions en matière de surplus, a-t-il tenu à préciser, car ces dernières en tiennent compte. Les chiffres qu'il a fournis à cet effet hier sont le fruit d'une consultation auprès des économistes en chef des principales banques à charte et de quatre firmes de prévisionnistes. Leurs conclusions: la croissance économique sera meilleure que prévu, ainsi que la création d'emplois, et les finances publiques en bénéficieront.

Dans ces circonstances, et si le gouvernement ne change rien à ses dépenses ni à ses sources de revenus, le surplus atteindra 5,5 milliards en 2000-01 et 8,5 milliards l'année suivante. Pour les trois années subséquentes, il sera respectivement de 12,5 milliards, de 17,5 milliards et de 23 milliards. Ceci représente un surplus accumulé de 67 milliards, auquel il faut toutefois ajouter des coussins de sécurité totalisant 28,5 milliards. Il s'agit d'une réserve pour éventualités de trois milliards par année et d'une marge de prudence budgétaire qui passe de un milliard la première année à quatre milliards à la fin du cycle de cinq ans. M. Martin a rappelé qu'il ne s'agit ici que de prévisions, qui peuvent changer rapidement et auxquelles on ne peut se fier pour planifier un budget. Lorsqu'il écrira son budget, il s'en tiendra à son habituel horizon de deux ans.

Les milieux d'affaires ont bien reçu cette nouvelle transparence du

ministre. Au cours des deux dernières années, il s'était employé à cacher ses surplus sous un ensemble de prévisions économiques excessivement conservatrices. Selon Pierre Clérout, vice-président pour le Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le recours aux prévisions du secteur privé et le dévoilement de la marge de prudence que le ministre se donne ajoutent à la crédibilité de l'exercice. De plus, dit-il, on peut enfin entreprendre le vrai débat autour de l'utilisation des surplus. M. Clérout, comme Nancy Hughes Anthony, présidente de la Chambre de commerce du Canada, déplore toutefois la trop faible réduction du taux de cotisation à l'assurance-emploi. On espérait davantage. On n'est pas surpris cependant du silence du ministre sur ses projets de réduction d'impôts puisqu'il doit lui-même attendre le dépôt de son budget.

L'exposé de M. Martin n'a pas réussi cependant à entièrement rassurer M. Clérout et Mme Hughes Anthony, que le discours du Trône, avec son train de dépenses, a inquiétés, une inquiétude aggravée par la fuite survenue en fin de semaine dans le *National Post*.

Si Ottawa allait de l'avant avec tous les projets de dépenses des ministères et ceux annoncés dans le discours du Trône, la facture sur cinq ans atteindrait 47,5 milliards de dollars, ont calculé les fonctionnaires du ministère des Finances, du Conseil du trésor et du Conseil privé dans un document dont le *National Post* faisait état samedi. Le ministre Martin n'a pas nié l'existence de cette évaluation mais a répété, encore hier, que «personne n'envisage de dépenser tout cet argent». Pour sa part, il s'est limité à répéter les principaux engagements pris dans le discours du Trône.

Mais si les prévisions de surplus se vérifient et que les dépenses sont bien celles calculées dans le document, les libéraux ne feraient que respecter leur promesse d'investir la moitié des surplus dans de nouvelles dépenses et l'autre moitié dans des diminutions d'impôts et le remboursement de la dette. En effet, 47 milliards de dépenses ne représentent que la moitié du surplus accumulé anticipé.

Les partis d'opposition ont vertement critiqué M. Martin. Les réformistes auraient voulu qu'il annonce immédiatement un allègement du fardeau fiscal. Le bloquiste Yvan Loubier a soutenu, de son côté, que le ministre Martin sous-estimait encore son surplus et l'a accusé de «camouflage». Il a par ailleurs déploré le fait qu'on ne prévoie pas de relever les transferts en espèces aux provinces au niveau où ils étaient avant 1995. Le néo-démocrate Lorne Nystrom s'est particulièrement insurgé contre l'absence de toute référence à la crise agricole qui sévit dans les Prairies. À son avis, il est inadmissible qu'on ne prévoie pas de venir en aide aux fermiers alors qu'on anticipe des surplus aussi importants.

## AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

président et chef de la direction d'Onex, Gerald Schwartz, a souligné, hier à Ottawa, qu'*«à première vue, il semble que l'offre d'Air Canada représente, en argent comptant, un peu moins de 6 \$ l'action. Nous avons offert à chacun des actionnaires un minimum de 6 \$ par action. Je suis surpris qu'ils n'aient pas été capables d'arriver avec une offre qui n'est pas meilleure que la dernière que nous avons proposée»*.

Quant à une possible surenchère d'Onex, qui aurait pour conséquence de reporter la tenue de l'assemblée des actionnaires d'Air Canada prévue pour lundi, «nous allons analyser la nouvelle offre d'Air Canada et nous annoncerons si nous demanderons que la réunion des actionnaires soit reportée pour que nous puissions faire une autre offre ou si, advenant que nous considérons leur offre insuffisante, nous allons aller de l'avant et tenir cette réunion telle que prévue». M. Schwartz a du même souflet mis en garde Air Canada contre toute tentative de blocage au sujet de la tenue de cette assemblée. «Nous n'avons pas besoin de la permission d'Air Canada pour reporter l'assemblée. C'est notre réunion. Et s'ils tentent de nous en empêcher, nous irons encore devant les tribunaux.»

Robert Milton s'est moqué d'un tel report de la date d'assemblée. «Ils (Onex) nous ont entraînés en cour pour que cette réunion se tienne le 8 novembre, à l'intérieur de cette période d'impunité. Et maintenant, ils parlent de reporter cette réunion.»

Dans son envolée, M. Milton n'a pas voulu répondre à une question d'un journaliste lui demandant de dire s'il percevait une certaine connivence ou collusion entre le ministre des Transports, David Collette, et Onex dans ce dossier. Il venait d'accuser Onex-American Airlines de vouloir profiter de cette période d'impunité de 90 jours, imposée par Ottawa par un recours à l'article 47 de la Loi sur les transports, pour voler les actionnaires d'Air Canada à l'abri de la Loi sur la concurrence et pour s'emparer d'Air Canada le plus rapidement possible, au plus bas coût possible. «Les médias ont fait beaucoup de travail en faisant ressortir les différents éléments de ce dossier. Les parlementaires sont aujourd'hui sensibilisés, concernés. Je ne peux me prononcer davantage. Vous savez, je devrai continuer à travailler avec le ministre des Transports», a commenté M. Milton.

Il a insisté: «Nous n'avons jamais engagé cette procédure. Cette procédure et la période d'impunité de 90 jours ont été imposées par Ottawa.»

Ce recours à l'article 47 a été déclenché le 13 août dernier. Le 24 août, Onex annonçait les détails de son offre, à 8,25 \$ pour chaque action d'Air Canada et à 2 \$ par action de Canadien, qui s'articulait autour d'une proportion moitié-moitié en espèces et en actions d'Air-Co devant être transformées en actions de la nouvelle Air Canada. Du milliard requis pour cette transaction, au moins 650 millions provenaient d'American Airlines. Air Canada a répliqué, le 19 octobre, en annonçant un programme de rachat visant 35 % de ses actions, à 12 \$ pièce. La proposition comprenait également l'acquisition, à 2 \$ l'action, de Canadien International, qui serait ensuite ramené à une stature de transporteur nord-américain dans un rôle de filiale distinc-

te d'Air Canada. Cette réplique s'appuyait sur un apport immédiat en liquidités de 620 millions provenant de la Banque CIBC et des partenaires de Star, Lufthansa et United Airlines, «dont 520 millions représentent une pure contribution en valeur distribuée directement entre nos actionnaires. Sans augmenter l'endettement des actionnaires d'Air Canada», a rappelé Robert Milton.

Onex a réagi en faisant passer son offre à 13 \$ l'action d'Air Canada et en ramenant son ratio à 46 % au comptant et à 54 % en actions de la nouvelle Air Canada. Surtout, le scénario proposait que les actionnaires retenant l'option en actions recevraient un droit d'achat spécial, à un prix d'exercice de 8,25 \$. Ce mécanisme doit permettre de racheter les actions de la nouvelle Air Canada qu'obtiendrait American Airlines dans l'opération pour ramener à zéro la participation de ce dernier dans l'actionariat de la nouvelle Air Canada. Une manœuvre qualifiée de camouflage.

«Ne vous laissez pas tromper, a lancé M. Milton. Vous n'avez pas à détenir des actions pour exercer une influence. AMR n'acceptera jamais de ne pas exercer un contrôle, une manipulation massive. AMR aura une influence énorme sur l'entité résultante, quel que soit le nombre d'actions qu'il retiendra.»

«Dans le scénario d'Onex, la nouvelle Air Canada doit passer au sein de Oneworld, et ce, sans retour ou bénéfices pour les actionnaires d'Air Canada, alors que nos ententes avec Lufthansa et United ajouteront un milliard sur dix ans à notre bénéfice d'exploitation», a-t-il repris.

Qualifiant toujours l'offre d'Onex d'inférieure au scénario proposé par Air Canada, même avant la bonification d'hier, M. Milton a de plus souligné que:

■ l'offre d'Air Canada n'est pas subordonnée à quoi que ce soit, pas même à l'acquisition de Canadien International («qui n'en fait pas moins partie de notre plan»);

■ les actionnaires d'Air Canada resteront propriétaires à 100 % (à 90 % sur une base de pleine dilution), contre 60 % après dilution dans l'offre d'Onex-AMR;

■ le plan respecte les cinq critères énoncés par le ministre des Transports. Il respecte également les paramètres de la loi.

«Onex et AMR doivent aux actionnaires d'Air Canada une explication sur ce qu'ils entendent faire dans le cas où le Parlement déciderait de ne pas changer les règles, qui limitent à 10 % la propriété individuelle qui régit l'existence d'Air Canada. Ne pas se prononcer sur cette question revient à demander aux actionnaires d'Air Canada de se lancer avec leurs actions dans un véritable gouffre d'incertitude juridique et réglementaire», a ajouté Robert Milton. Le président d'Air Canada a aussitôt avancé que «même si le plan d'Onex-AMR prévoit la disparition de Canadien Airlines [par une fusion avec Air Canada], pour sa part, Air Canada cherche résolument à la ranimer et à la reconstruire».

Il s'est engagé à remettre Canadien sur la voie de la rentabilité et à l'exploiter de façon distincte tout en soulevant un autre doute sur les véritables intentions du tandem. «Et si Onex et AMR réussissent à prendre le contrôle d'Air Canada d'ici le 10 novembre, rien ne garantit qu'elles maintiendront leur offre d'achat sur Canadien.»

## COULISSES

néral de Gaulle, à la suite de son discours à Montréal en 1967, de «*Bolivar à retardement*» et qui jugeait dépassée l'indépendance du Québec. Même Mitterrand, qui s'était pourtant entendu avec Trudeau, a dû revenir sur sa décision de faire le Sommet francophone sans le Québec, comme le souhaitait le gouvernement fédéral.

Cette position a pris forme en 1977 dans la «non-indifférence» et la «non-ingérence», une formule trouvée par Alain Peyrefitte, «un pro-québécois», affirme Bastien, et dans «l'accompagnement» du Québec quelle que soit la voie qu'il choisira, ce qui implique la reconnaissance de la souveraineté une fois proclamée.

Que cette politique ait été «attentiste» comme sous le règne de Mitterrand «ne signifie pas que la France se soit gardée d'intervenir dans les affaires canadiennes», écrit l'auteur. Dans son désir de nouer et de maintenir des relations directes et privilégiées avec le Québec, «la France a, de façon répétée, passé outre aux objections du fédéral», fait-il valoir. La France «n'a jamais accordé la moindre confiance à Ottawa lorsque le premier ministre canadien était francophone», relève-t-il. «Face aux politiques fédérales de bilinguisme et de centralisation, la France a donc tenté, grâce à une coopération directe, de renforcer l'autonomie québécoise, épousant de facto les revendications constitutionnelles du Québec en matière de relations internationales.»

Certes, les manifestations de cette politique à l'endroit du Québec furent modulées par les différents présidents français et par la nature des relations personnelles qu'ils entretenaient avec les premiers ministres à Québec ou à Ottawa. Georges Pompidou a voulu se situer en droite ligne du général mais en adoptant une attitude pragmatique et se refusant à tout geste spectaculaire. Sous sa présidence, Pierre Elliott Trudeau était tout de même considéré «comme l'ennemi numéro un de la francophonie», relate l'auteur. Valéry Giscard d'Estaing s'intéressait peu à la question du Québec. Mais il détestait Pierre Trudeau, tout en appréciant René Lévesque, et on lui doit la formulation de la politique de la non-

ingérence et de la non-indifférence. François Mitterrand méprisait René Lévesque, qu'il a qualifié de «*paysan du Périgord*», et s'entendait à merveille avec Pierre Trudeau.

Enfin, Jacques Chirac se montre versatile sur la question du Québec et l'a utilisée à ses fins politiques. En 1977, il se prononce en faveur de «l'indépendance tranquille» du Québec. En 1987, ulcéré par la volonté du Parti québécois d'adhérer à l'Internationale socialiste, ce qu'il perçoit comme une trahison, Chirac «ne croit plus du tout à l'indépendance du Québec», écrit l'auteur. Pourtant, en 1995, conseillé par Philippe Séguin dont il a besoin de l'appui politique, il s'est préparé à lancer la France dans une opération de reconnaissance d'un Québec souverain.

Ouvrage de Frédéric Bastien se présente donc comme le récit de péripéties diplomatiques et protocolaires où le Québec, avec le concours de la France dans la mesure où elle ne doit pas être taxée d'ingérence par Ottawa, tente de contrer les tentatives du fédéral de rabaisser le Québec à un statut de province comme les autres, dans les institutions de la Francophonie et lors de visites officielles des présidents et premiers ministres de part et d'autre de l'Atlantique.

Ces actions sont appuyées par un «lobby québécois», des «pro-québécois» convaincus que l'indépendance du Québec serait souhaitable. Au début des années 70, ce sont des gaullistes affirmés comme Xavier Deniau, Bernard Dorin, Philippe Rossillon et le journaliste Pierre-Louis Mallen. Aujourd'hui, c'est, par exemple, Philippe Séguin, au centre droit, Michel Rocard et Hubert Védrine, à gauche. Le Québec inspire même l'action de certains politiques opposés à une Europe fédérale, comme le dissident gaulliste Charles Pasqua (dont l'épouse est Québécoise, nous apprend Bastien), qui a fondé le Rassemblement pour la France et l'indépendance de l'Europe, et l'ex-chef du Mouvement pour la France, Philippe de Villiers. Tous les deux ont repris le terme «souverainiste» pour dénoncer l'intégration supranationale en Europe. «Il ne faut pas que la France devienne le Québec de l'Europe», comme le disait l'ancien premier ministre français Michel Debré.

## MAGOUILLE

SUITE DE LA PAGE 1

leur mise en examen. Bref, chacun s'arrange avec la morale selon ce que lui dicte l'éthique, ou vice-versa. En fait, l'opacité règne.

En France, en effet, il n'existe aucune loi écrite forçant un élu à démissionner de son poste lorsqu'il est dans la mire d'un juge d'instruction. Ici, par tradition politique, lorsqu'on occupe un poste ministériel, on démissionne jusqu'à ce que l'on soit innocenté. Il y a pour ainsi dire une obligation morale, une loi non écrite, qui fait qu'on quitte sa fonction jusqu'à la conclusion du dossier.

Au sein de la république, seulement deux premiers ministres s'étaient engagés à demander la démission d'un membre du cabinet dès que l'ombre d'un soupçon pèserait sur lui. Il s'agissait de Pierre Bérégovoy d'abord et d'Édouard Balladur ensuite. Pour sa part, Lionel Jospin a préféré miser sur le sens des responsabilités de chacun de ses ministres.

Cela étant, le dossier MNEF, ce dossier qui vient de se traduire par la démission de Strauss-Khan, est le premier dossier politico-financier à plonger sérieusement le gouvernement Jospin dans l'embarras. Car outre l'ex-ministre des Finances, quelques-uns des notables du Parti socialiste, voire des membres de la garde rapprochée du premier ministre, sont dans la mire des juges.

Ainsi, Jean-Christophe Cambadélis, le n° 2 du PS, Jean-Marie Le Guen, patron de la fédération parisienne du PS, et quelques autres cadres de cette formation politique ont reçu ou recevront sous peu ces papiers ayant pour entête le commandement suivant: mise en examen. Aux uns comme aux autres, on reproche d'avoir abusé des fonds de cette mutuelle supposée être au bénéfice de ses 670 000 adhérents.

En attendant la suite des événements, reste cette démission et sa part... d'ombre! Selon une enquête menée par le quotidien *Liberation*, les faux incriminant Strauss-Khan seraient des... faux. D'après ce quotidien, «l'interrogation des magistrats se résume ainsi: une véritable tentative d'habillage à elle organisée en 1998 pour justifier le rôle de Dominique Strauss-Khan?».

Les faits seraient les suivants: les juges saisissent des documents à la faveur de perquisitions. Ils font analyser ces documents par les services scientifiques et techniques de la police parisienne. Résultat? Plusieurs des pièces ayant servi à la mise en cause du n° 2 du gouvernement seraient des faux.

En fait, une opération de démolissage de Strauss-Kahn aurait été confectionnée de toutes pièces pour lui barrer — ce n'est qu'une hypothèse pour l'instant — la route menant à la mairie de Paris. On se rappellera en effet que cette personnalité politique est présente pour affronter le candidat du RPR lors des élections municipales qui se tiendront juste un an avant les présidentielles.

En toile de fond, on se souviendra qu'en face, soit dans le camp RPR, le parti de Jacques Chirac, on est aux abois. On l'est d'autant plus que l'actuel maire de Paris, le RPR Jean Tiberi ainsi que sa femme Xavière, ont été mis en examen pour des malversations réalisées dans l'attribution de contrats des HLM.

Pour les patrons du RPR, Jacques Chirac le premier, le maintien de Tiberi à la mairie de Paris, combinée à sa volonté de se porter candidat lors des prochaines municipales, entache quelque peu l'image de Chirac qui, pour l'instant, semble bien décidé à se représenter lors des présidentielles, comme elle agace sérieusement l'état-major du RPR au grand complet.

En attendant, dix ans après la loi d'amnistie de Rocard, la magouille conjuguée bien des temps de la vie politique française